Conseil et Formations

Santé Sanitaire & Social

Etablissement de santé
Etablissement médico-social

- SOINS ET GESTES TECHNIQUES
- ACCOMPAGNEMENT DE L'HUMAIN
- MANAGEMENT
- QUALITÉ ET PERFORMANCES
- RESPONSABILITÉ ET DÉONTOLOGIE

DEVELOPPEZ LES COMPETENCES TECHNIQUES ET METIERS DE VOS COLLABORATEURS

Cofordis s'appuie sur une équipe de professionnels issus des domaines de la Santé, du Sanitaire et du Social.

Regroupé au sein de notre comité scientifique, cette équipe analyse vos besoins, interprète vos demandes et anticipe sur vos besoins futurs.

Notre comité scientifique accompagne vos projets

Ce comité scientifique est composé d'experts issus de différents domaines : soignants (médecin, infirmier, psychologue), directeurs d'établissement (privés et publics) et de juristes. Cofordis garantit ainsi une approche globale de votre projet pour une réponse complète et personnalisée.

Une réelle expertise dans le domaine de la Santé du Sanitaire et du Social

Fort de cette organisation, Cofordis propose un dispositif de conseil, accompagnement et formation orienté sur les secteurs Qualité, Financier, RH et Organisation, Juridique, Soignant et Stratégique

ogdpc — ODPC habilité à dispenser des programmes de DPC

Cofordis est un organisme de formation agréé OGDPC, à ce titre Cofordis propose des formations éligibles au dispositif DPC.

Cofordis Santé

9, rue Paulin Talabot, immeuble Solenzara, 31100 Toulouse
Tel : 09 51 71 33 16 - Fax : 09 56 71 33 16 - email : contact@cofordis.com

WWW.COFORDIS.COM

Cofordis Santé

SOINS ET GESTES TECHNIQUES....4

L'infirmier libéral face à l'urgence....5
La gestion de la douleur au domicile....6
Comprendre et prendre en charge un patient (résident) douloureux....7
La bientraitance à travers le soin....8
La nomenclature et la cotation des actes infirmiers....9
Formation HACCP....10
Formation HACCP approfondie....11
L'aide à la prise du médicament en structures accueillant de jeunes enfants....12

ACCOMPAGNER L'HUMAIN....13

Accueil du patient....14
La gestion des relations avec les familles en EHPAD....15
Accueil des enfants porteurs de handicap....16
La bientraitance en institutions sociales et médico-sociales, IME....17
L'organisation de la prise en charge du résident en EHPAD : le management bien traitant....18
Maltraitance – Bientraitance....19
Maitriser AGGIR....20
Construire et faire vivre le projet personnalisé du résident en EHPAD....21
Elaborer un projet de vie en EHPAD....22
La prise en charge de la personne âgée en court et moyen séjour....23
L'aide à domicile : tendre vers la bien- traitance soignante et organisationnelle....24
L'aide sociale en EHPAD....25
La prise en compte de l'élément "humain"....26

MANAGEMENT....28

Devenir IDE coordinateur EHPAD - SSIAD....29
Devenir référent bientraitance....30
Développer la culture de la Bientraitance/Bienveillance Professionnel soignant & administratif....31
Le travail de nuit au sein d'une équipe hospitalière....32
Le management bien traitant et la lutte contre le harcèlement au travail....33
La cohésion d'équipe....34
Le comité d'éthique....35
Formation individuelle et collective à la gestion du stress au travail....36
La télémédecine....37
La prise de parole en public....38
Formations et interventions dans les champs de la promotion de la santé....39
Diagnostic RH....40

Cofordis • www.cofordis.com • contact@cofordis.com • 9, rue Paulin Talabot • 31100 Toulouse • Tél. : +33(0)9 51 71 33 16 • Fax : +33(0)9 56 71 33 16
SAS au capital de 30 000 € • SIRET 538 775 529 00018 • APE 8559A • TVA FR79538775529 • Déclaration organisme de formation n° 73 31 06339 31

QUALITE ET PERFORMANCES 41
Préparer l'évaluation en EHPAD 42
Audit et Visite de risques en établissements de santé 43
Audit et Visite de risques en établissements médico-sociaux 44
Audit ciblé 45

RESPONSABILITE ET DEONTOLOGIE 46
Le secret professionnel 47
L'écrit et la communication auprès du patient, du résident et de ses proches 48
Les écrits professionnels 49
Droit des patients et handicap 50
Droit et responsabilité du patient 51
Dommages associés aux soins 52
Pratiquer la médiation dans le milieu de la santé contexte, cadre juridique et technique d'entretien de la médiation 53
Responsabilité juridique des médecins (libéraux et salariés) et droit des patients 54
Responsabilité juridique des infirmiers et droit des patients 55
La responsabilité des établissements de santé privés 56
La responsabilité des établissements de santé publics 57
La responsabilité du personnel soignant en établissement de santé privé 58
La responsabilité du personnels soignant en établissement de santé public 59
La réforme de la psychiatrie 60
Réglementation et responsabilité juridique sur la pratique des religions à l'hôpital 61
Responsabilité et judiciarisations dans le sanitaire et social 62
Responsabilité juridique, droit des patients, dimensions éthiques des soins 63
Promouvoir le droit des patients 64

Cofordis • www.cofordis.com • contact@cofordis.com • 9, rue Paulin Talabot • 31100 Toulouse • Tél. : +33(0)9 51 71 33 16 • Fax : +33(0)9 56 71 33 16
SAS au capital de 30 000 € • SIRET 538 775 529 00018 • APE 8559A • TVA FR79538775529 • Déclaration organisme de formation n° 73 31 06339 31

Soins et gestes techniques

L'infirmier libéral face à l'urgence

Objectifs de la formation

- Connaître la responsabilité des infirmiers libéraux ayant participés ou étant confronté à des situations d'urgences vitales
- Savoir reconnaitre une situation d'urgence et savoir adapter ses réactions en fonction.
- Savoir effectuer des soins infirmiers de premiers secours

Programme

– réf. : P.SA.INLIFAUR

ANALYSES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- **Cas concret**
- **Echange et réflexion sur les différentes situations rencontrées par les professionnels de santé**

ACQUISITION, PERFECTIONNEMENT DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

1. Définition : l'urgence une notion vaste

2. L'infirmier seul face à l'urgence : que disent les textes de lois et les textes réglementaires

3. Les principales pathologies et les principales situations urgentes rencontrées par l'IDEL : comment les reconnaitre, comment y faire face

4. Les premiers gestes qui sauvent

- ✓ un bilan efficace, une alerte rapide, une position adaptée
- ✓ Le patient présente des difficultés respiratoires

4. Les premiers gestes qui sauvent (suite)

- ✓ Le patient présente une douleur thoracique
- ✓ Le patient présente une hémorragie sévère
- ✓ Le patient présente une intoxication au fumée (gaz, fumée incendie…)
- ✓ Le patient présente une réaction allergique grave
- ✓ Le patient est inconscient
- ✓ Le patient est en arrêt cardio-respiratoire
- ✓ Le patient présente un traumatisme, une douleur aigue ou une brulure
- ✓ Le patient présente un malaise (vagal, hypoglycémique, convulsion…)

5. Le positionnement de l'IDEL suite à l'urgence : le lien avec les familles et le médecin traitant, le lien avec la structure hospitalière, les transmissions

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

IDEL

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Atelier de formation sur site

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques/diaporama
- Cas concrets
- Débats/ discussions

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique

Cofordis

La gestion de la douleur au domicile

Objectifs de la formation

- Connaître et comprendre les différents mécanismes de la douleur
- Connaitre les différents signes de la douleur chez un patient que ce soit des manifestations verbales ou non verbales
- Connaitre les différents paliers de traitements médicamenteux pour faire face aux manifestations douloureuses Savoir faire les bons gestes en tant que soignant pour soulager la douleur
- Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers des soins bientraitants

Programme

– réf. : P.SA.GESODOM

DEROULE DU PROGRAMME DE DPC

Analyses de pratiques professionnelles

- ✓ Cas concret
- ✓ Travail sur support vidéo MobiQual. (travail sur le film « douleurs »)
- ✓ Echange et réflexion sur la notion de douleur et sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

1. **Qu'est-ce que la douleur ?**

2. **La douleur au domicile : état des lieux**

3. **Comprendre les différents types de douleurs pour mieux les combattre**
   - ✓ Les différents mécanismes de la douleur
   - ✓ Les principales pathologies potentiellement douloureuses
   - ✓ La prise en charge de la douleur au niveau préventif et curatif

4. **Le rôle de l'infirmier et de l'aide soignant**
   - ✓ Le positionnement face au patient
   - ✓ Le positionnement face aux accompagnants
   - ✓ Le positionnement au domicile, sphère privée du patient
   - ✓ Evaluer le niveau de douleur (différentes échelles de la douleur adaptées aux patients)
   - ✓ Traiter concrètement la douleur (les gestes, les postures, les différents paliers des traitements médicamenteux et leurs effets…)
   - ✓ Suivre l'évolution de la douleur (fiche de suivi adaptée au patient)

5. **La douleur chez un patient présentant des troubles cognitifs**
   - ✓ Les démences et maladie d'Alzheimer et la sensation de douleur

6. **Soulager la douleur, un grand pas vers la bientraitance.**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

IDE, aide-soignant

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Travail sur les problématiques soulevées lors de la troisième journée
- Mise en place d'outil de suivi à long terme
- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale et écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques/diaporama
- Cas concrets
- Débats/ discussions

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis

FORMATEUR

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Comprendre et prendre en charge un patient (résident) douloureux

Programme – réf. : P.SA.GEDODOMI

- **La plainte douloureuse**
- **Les mécanismes de la douleur**
- **La plainte, le comportement, l'enjeu de la plainte**
- **Douleur et souffrance**
- **Actualités sur les mécanismes de la douleur**
- **Douleur et société**
- **La prise en charge de la douleur en institution (à faire par un cadre)**
- **Aspects médicolégaux de la prise en charge de la douleur**
- **Les situations complexes : troubles cognitifs, troubles psychiatriques, troubles musculosquelettiques**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Qui

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Dominique Blet

Médecin

Membre du comité scientifique Cofordis

La bientraitance à travers le soin

Objectifs de la formation

- Connaître la responsabilité des professionnels de santé ayant participé ou étant confrontés à des pratiques maltraitantes
- Pouvoir identifier les situations maltraitantes pour mieux les combattre
- Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers des soins bientraitants
- Pouvoir mettre en place en tant que manager et professionnel de santé des procédures de soins pour éviter les comportements maltraitants
- Développer une charte de bientraitance en lien avec les recommandations de bonnes pratiques et le fonctionnement de l'établissement de santé et des différents services de soins

Programme – réf. : P.SA.BIETRASO

DEROULE DU PROGRAMME DE DPC

Analyses de pratiques professionnelles

- ✓Cas concret
- ✓Travail sur support vidéo MobiQual. (travail sur le film « douleurs »)
- ✓Echange et réflexion sur la notion de douleur et sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

A/ La dépendance

- **1/ Une personne dépendante, une personne vulnérable**
  - ✓Connaitre les origines et causes de la dépendance
  - ✓Comprendre les troubles et symptômes de la dépendance pour éviter les pratiques maltraitantes
- **2/ La maltraitance, ses risques et ses conséquences**
  - ✓Les différents types de maltraitance
  - ✓Les risques judiciaires devant des actes maltraitants
  - ✓Le signalement d'actes maltraitants
  - ✓La jurisprudence
- **3/ Le suivi du patient et des familles après un acte de maltraitance :**
  - ✓L'accompagnement du patient : que dit la Haute Autorité de Santé, que dit le Code de la Santé Publique ?
  - ✓Les différents recours que peut engager le patient.
  - ✓Le rôle de l'Agence Régionale de Santé

B/ La bientraitance

- **1/ La bientraitance, de quoi parlons-nous**
  - ✓Définitions et concept (bientraitance, éthique, déontologie)
  - ✓La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
  - ✓La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
  - ✓Les études de l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) et de la HAS (Haute Autorité de Santé)
  - ✓Le droit des patients
- **2/ Autour de la bientraitance**
  - ✓Respect des droits fondamentaux de la personne (les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice)
  - ✓Le principe d'autonomie (liberté de choix, l'accord préalable, le consentement)
  - ✓Cas particuliers : sauvegarde de justice – curatelle – tutelle
  - ✓Le Respect de la vie privée
  - ✓La relation entre l'infirmier, l'aide-soignant, l'AMP et les soins

C/ La bientraitance, des pratiques professionnelles au quotidien

- ✓La prise en charge des patients atteints de démence ou de la maladie d'Alzheimer
- ✓La liberté et la sécurité du patient
- ✓ La place des familles
- ✓La prise en charge de la douleur au domicile : soulager, c'est bientraiter
- ✓Des moments clés de la journée pour interroger nos pratiques (analyses des gestes et postures) :
- ✓Lever, toilette, habillage, repas, place des familles, visites, sorties, animations, l'attente, la nuit, l'environnement sonore

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, aide-soignant, ASH, AMP, cadre de santé, étudiants

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL)

- Développement d'une charte de bientraitance en groupe de travail, adaptée au fonctionnement des services de soins et en lien avec les recommandations de bonnes pratiques
- Evaluation de la formation
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique avec utilisation d'un support power point
- Utilisation d'un support vidéo : "24 heures dans la vie d'un EHPAD"
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Utilisation d'outils en lien avec les recommandations de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (kit bientraitance mobiqual…)

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis

FORMATEUR

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

La nomenclature et la cotation des actes infirmiers

Objectifs de la formation

- savoir coter de façon adéquate chaque acte de soins effectué en cabinet ou chez le patient
- Connaître la responsabilité des infirmiers libéraux ainsi que les contentieux en lien avec la cotation des actes infirmiers
- bien appréhender les cotations complexes (les cumuls de soins…)

Programme – réf. : P.SA.NOCOACIN

ANALYSES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- **Cas concret**
- **Echange et réflexion sur les différentes situations rencontrées par les professionnels de santé**

ACQUISITION, PERFECTIONNEMENT DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

1. Historique et définition

2. La NGAP (La nomenclature générale des actes professionnels)

- ✓ Les actes : les soins de pratiques courantes et les soins spécialisés
- ✓ Les lettres clés (AMI, AIS, DI)
- ✓ Les tarifs

3. Les conditions générales de la NGAP

- ✓ L'entente préalable
- ✓ Les déplacements
- ✓ Les nuits, dimanches et fériés
- ✓ Les cumuls de soins au cours d'une même séance

4. Les particularités de la NGAP

- ✓ La démarche de soins infirmiers
- ✓ La facturation des perfusions
- ✓ Les soins aux patients insulinodépendants

5. Les risques juridiques et les contentieux

- ✓ Les contentieux en lien avec la sécurité sociale (facturation, remboursement de la caisse primaire d'assurance maladie…)
- ✓ Les contentieux liés à la confraternité entre infirmiers
- ✓ Les contentieux en lien avec la pratique des soins infirmiers à proprement dit.
- ✓ Les décisions de justice (La jurisprudence)

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

IDEL

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Atelier de formation sur site

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques/diaporama
- Cas concrets
- Débats/ discussions

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique Cofordis

Formation HACCP

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Qui

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Serge Riotte

Directeur d'un centre de restauration Hospitalier

Expert et évaluateur de la méthode HACCP

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation et ses dernières évolutions
- Appliquer la méthode HACCP en restauration
- Définir les axes d'amélioration du système HACCP

Programme

– réf. : P.SA.FORHACCP

- **L'évolution de la legislation**
  - ✓ La réglementation applicable et ses évolutions
  - ✓ La traçabilité, les OGM
  - ✓ L'accréditation et la sécurité alimentaire
  - ✓ Le programme national Nutrition Santé
  - ✓ La place des organismes de contrôle : rôle de la direction des services vétérinaires

- **La méthode HACCP**
  - ✓ La définition des principes et des objectifs
  - ✓ La législation : la sécurité alimentaire au travers des textes réglementaires
  - ✓ Pourquoi évaluer ? comment évaluer ?
  - ✓ La construction d'une démarche HACCP performante : les étapes de la construction d'une étude HACCP
  - ✓ Déceler les points critiques nécessaires et appréhender
  - ✓ La notion de risque
  - ✓ La place des organismes de contrôle et le rôle de la direction des services vétérinaires

- **L'audit, un outil de progression**
  - ✓ La mise en place d'une démarche participative : faire adhérer les équipes à la démarche qualité
  - ✓ La démarche qualité : définition de la politique qualité
  - ✓ La méthode d'audit : principe, mise en œuvre et construction de l'audit
  - ✓ L'exploitation des résultats : exploiter les résultats pour progresser

- **La traçabilité**
  - ✓ La gestion documentaire : construire une structure documentaire adaptée
  - ✓ La traçabilité des procédures : la gestion des procédures
  - ✓ La traçabilité des produits : comment tracer ?
  - ✓ Les outils
  - ✓ L'application en unité de production : les points critiques, les contrôles, le poids de l'administratif
  - ✓ L'application en service de soins : la méthode HACCP jusqu'au consommateur
  - ✓ L'information des consommateurs : OGM, traçabilité des viandes

Formation HACCP approfondie

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation et ses dernières évolutions
- Appliquer la méthode HACCP en restauration
- Définir les axes d'amélioration du système HACCP

Programme – réf. : P.SA.HACCPA

Hygiène et sécurité alimentaire : découverte de méthode HACCP

- **L'évolution de la legislation**
  - ✓ La réglementation applicable et ses évolutions
  - ✓ La traçabilité, les OGM
  - ✓ L'accréditation et la sécurité alimentaire
  - ✓ Le programme national Nutrition Santé
- **L'hygiène au sein de l'environnement de travail**
  - ✓ Définition du terme hygiène et sécurité alimentaire.
  - ✓ A qui s'appliquent ces règles.
  - ✓ La place des organismes de contrôle : rôle de la direction des services vétérinaires
- **Les risques liés à la contamination alimentaire**
  - ✓ L'hygiène alimentaires et les 5 M
  - ✓ les facteurs de croissance et multiplication des micro-organismes.
- **Les moyens de prévention des risques de contamination**
  - ✓ Les "Bonnes Pratiques d'Hygiène" (BPH) et des "Bonnes Pratiques de Fabrication" (BPF).
  - ✓ Lutter contre les contaminations.
  - ✓ Limiter les multiplications.
- **La méthode HACCP**
  - ✓ La définition des principes et des objectifs
  - ✓ La législation : la sécurité alimentaire au travers des textes réglementaires
  - ✓ Pourquoi évaluer ? comment évaluer ?
  - ✓ La construction d'une démarche HACCP performante : les étapes de la construction d'une étude HACCP
  - ✓ Déceler les points critiques nécessaires et appréhender
  - ✓ La notion de risque
- **L'audit, un outil de progression**
  - ✓ La mise en place d'une démarche participative : faire adhérer les équipes à la démarche qualité
  - ✓ La démarche qualité : définition de la politique qualité
  - ✓ La méthode d'audit : principe, mise en œuvre et construction de l'audit
  - ✓ L'exploitation des résultats : exploiter les résultats pour progresser

Hygiène et sécurité alimentaire : découverte de méthode HACCP (suite)

- **La traçabilité**
  - ✓ La gestion documentaire : construire une structure documentaire adaptée
  - ✓ La traçabilité des procédures : la gestion des procédures
  - ✓ La traçabilité des produits : comment tracer ?
  - ✓ Les outils
  - ✓ L'application en unité de production : les points critiques, les contrôles, le poids de l'administratif
  - ✓ L'application en service de soins : la méthode HACCP jusqu'au consommateur
  - ✓ L'information des consommateurs : OGM, traçabilité des viandes

Travaux Pratiques
Mise en application de la méthode HACCP

- **Composer l'équipe HACCP**
- **Décrire le produit et déterminer son utilisation prévue**
- **Établir le diagramme des opérations et le confirmer sur place**
- **Analyse des risques**
  - ✓ Énumérer tous les dangers potentiels associés à chacune des étapes
  - ✓ Conduire une analyse des dangers
  - ✓ Définir les mesures pour maîtriser les dangers ainsi identifiés
  - ✓ Déterminer les points critiques pour la maîtrise
  - ✓ Établir des seuils critiques pour chaque point critique pour la maîtrise
  - ✓ Établir un système de surveillance de chaque point critique pour la maîtrise
  - ✓ Prendre des actions correctives
  - ✓ Établir des procédures de vérification
- **Création d'un système de documentation et d'enregistrement**
  - ✓ Création de documents d'enregistrements.
  - ✓ Plan de nettoyage et désinfection.
  - ✓ Planning de nettoyage et désinfection.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Qui

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Serge Riotte

Directeur d'un centre de restauration Hospitalier

Expert et évaluateur de la méthode HACCP

Membre du comité scientifique Cofordis

L'aide à la prise du médicament en structures accueillant de jeunes enfants

Contexte

Dans quelle mesure les collaboratrices de la crèche (EJE, auxiliaires de puériculture) peuvent participer à la prise d'un médicament par un enfant ?

Un enfant s'écorche le bras, comment le désinfecter ?

Comment bascule-t-on de l'aide à la prise de médicament à l'administration de médicament ?

Autant de questions quotidiennes pour lesquelles les crèches rencontrent de réelles difficultés pour connaître les bonnes pratiques et savoir s'organiser en conséquence.

Objectifs de la formation

- Connaitre le positionnement de chaque professionnel quand il s'agit d'effectuer des soins aux enfants
- Connaitre les règles juridiques en vigueur sur l'aide à la prise du médicament en crèche
- Sensibiliser les professionnels sur le médicament dans sa globalité.

Programme – réf. : P.SA.LAPRMCR

- **Le médicament :**
  - ✓ Qu'est-ce qu'un médicament
  - ✓ Le droit à la prescription, le droit à la préparation, le droit à la distribution
  - ✓ Les différentes voies d'administration d'un médicament chez le jeune enfant
- **L'aide à la prise du médicament auprès du jeune enfant**
  - ✓ Qu'est-ce que l'aide à la prise du médicament en crèche ?
  - ✓ Le cadre juridique : qui peut donner des médicaments, quel type de médicaments peuvent être administrés et dans quel contexte
  - ✓ Le rôle de la directrice, de l'EJE, de l'auxiliaire de puériculture, du CAP petite enfance et de la puéricultrice face à un enfant malade nécessitant des soins.
- **Le médicament et le jeune enfant**
  - ✓ L'importance de la prescription médicale
  - ✓ Le rôle des parents
  - ✓ Les médicaments les plus courants chez l'enfant, leurs effets, leurs posologies : antalgiques, antispasmodiques, antivomitifs, anticonvulsivants, antibiotiques, antipyrétiques, antiseptiques…
  - ✓ Les pathologies courantes chez le jeune enfant.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Educateurs Jeunes Enfants, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP petite enfance

ORGANISATION

Durée : 1 jour à 2 jours

METHODES

- Face à face pédagogique avec utilisation d'un support power point
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Travail sur cas concrets (Problématiques rapportées par les professionnels)

INTERVENANT

infirmier formateur et juriste spécialisé en droit de la santé

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis

Accompagner l'humain

Accueil du patient

Objectifs de la formation

- Connaître et utiliser les différentes méthodes de communication verbale et non verbale pour permettre un accueil de qualité
- Savoir évaluer l'état du patient lors de l'accueil de ce dernier
- Connaitre les droits des patients et savoir utiliser des outils pour pouvoir les respecter
- Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers un accueil bientraitant

Programme – réf. : P.SA.ACPASOPA

ANALYSES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- **Cas concret**
- **échange et réflexion sur les différentes situations rencontrées par les professionnels de santé**

ACQUISITION, PERFECTIONNEMENT DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

1. Accueil du patient : présentation des droits et devoirs du patient

- ✓ La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- ✓ La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ✓ La charte de la personne hospitalisée

Les droits des patients

- ✓ Le consentement et le refus de soins
- ✓ L'obligation d'information médicale
- ✓ L'accès aux dossiers patients
- ✓ La personne de confiance
- ✓ Les directives anticipées
- ✓ La place des familles

Les devoirs des patients

- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Pratique d'une religion
- ✓ Règle d'hygiène et de sécurité

2. L'observation et l'évaluation du patient au cœur de l'accueil

- ✓ Evaluer les besoins perturbés du patient (physique et psychologique)

2. L'observation et l'évaluation du patient au cœur de l'accueil (suite)

- ✓ Savoir évaluer l'état cutané, l'état nutritionnel et l'état douloureux du patient Etablir des actions et des diagnostics infirmiers.
- ✓ Recueillir les informations en lien avec le dossier médical du patient (thérapeutiques, opérations…)

3. L'accueil : savoir établir un climat de confiance avec le patient

- ✓ Savoir présenter le fonctionnement du service et les personnes qui y travaillent
- ✓ Savoir communiquer de façon approprié avec le patient et sa famille (Les principes de base de la communication au service de l'accueil, l'importance du non-verbal….)
- ✓ Les phénomènes de communication dans une situation conflictuelle ou agressive

4. L'accueil, un soin bientraitant

- ✓ respect des droits fondamentaux de la personne(les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice, le principe de discrétion ou de secret professionnel)
- ✓ Le principe d'autonomie (liberté de choix…)
- ✓ Cas particulier: sauvegarde de justice – curatelle – tutelle
- ✓ Le Respect de la vie privée

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Professionnels de santé

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 à 2 jours

Atelier de formation sur site

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL) :

- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques/diaporama

Cas concrets

Débats/ discussions

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique

Cofordis

La gestion des relations avec les familles en EHPAD

Objectifs de la formation

- Connaitre les difficultés que rencontrent les familles et les proches lors de l'accueil et la prise en charge du résident
- Permettre une meilleure compréhension des difficultés du résident et de la vie de la structure par les familles
- Promouvoir et améliorer les relations entre les proches et les résidents
- Améliorer la prise en charge des familles au sein de l'EHPAD

Programme – réf. : P.SA.GERLFA

ACQUISITION, PERFECTIONNEMENT DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

1. La place des familles et des proches

- ✓ La préadmission et l'accueil du résidant et de son entourage
- ✓ Les premières semaines au sein de l'institution
- ✓ L'intégration des proches à la vie de l'institution
- ✓ Les relations entre les proches, le résident et l'EHPAD
- ✓ Les droits des résidents face aux désirs et choix de la famille
- ✓ Le rôle du conseil de la vie sociale

2. Les aidants familiaux face à la dépendance

- ✓ Les phases de deuil de la vie antérieure
- ✓ Les phases de déni de la maladie
- ✓ Les familles face aux troubles du comportement
- ✓ Les familles confrontées à la démence
- ✓ La famille et l'agressivité du résident
- ✓ Les conduites inadaptées des familles avec le résident

3. Des outils au quotidien

- ✓ Un espace d'écoute
- ✓ Une place dans la prise en charge
- ✓ L'information et l'accompagnement au cœur de la relation avec les familles

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, cadre de santé, aide-soignant, médecin, ASH, AMP…

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 2 jours

Atelier de formation sur site

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES:

- Evaluation de la formation
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique avec utilisation d'un support powerpoint
- Utilisation de support vidéo
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Utilisation d'outils en lien avec les recommandations de l'ANESM

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Formateur : cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Membre du comité scientifique Cofordis

Accueil des enfants porteurs de handicap

Contexte

Un enfant présentant un handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant parmi les autres pour lequel le respect de sa dignité passe par la volonté de lui offrir une réelle égalité de chances

Objectifs de la formation

Appréhender les différentes formes d'handicap.
Assurer un accueil adapté des parents et des enfants porteurs de handicap dans une structure ordinaire
Apporter sa contribution, en tant que professionnel, à l'accompagnement et au suivi de l'enfant

Programme

– réf. : P.FO.ACENPOH

- La notion de handicap : quelques repères
  - ✓ Les différents types de handicap
  - ✓ Encadrement juridique de l'accueil des enfants porteurs de handicaps
- Prise en charge du handicap
  - ✓ Les responsabilités des professionnels dans la prise en charge des enfants porteurs de handicaps
  - ✓ Comprendre son rôle et savoir se positionner
- L'accueil quotidien
  - ✓ Le regard des autres parents et celui des autres enfants
- L'accueil quotidien (suite)
  - ✓ Evaluer la perception des parents/ handicap et difficultés de l'enfant (notion de déni et de minoration)
  - ✓ Accepter le handicap avec bienveillance, trouver la bonne distance émotionnelle
  - ✓ Créer un espace de dialogue et de répits avec les parents
- Garantir la bientraitance auprès des familles et des enfants touchés par l'handicap
  - ✓ Créer et utiliser les outils adaptées de bientraitance
  - ✓ Initier la démarche perpétuelle de bientraitance dans la gestion de l'handicap
  - ✓ Evaluer la bientraitance auprès des familles

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Professionnels de la petite enfance

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,
Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis

La bientraitance en institutions sociales et médico-sociales, IME

Programme

– réf. : P.SA.BIINSOML

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

AMP, éducateurs spécialisés, moniteur éducateur, cadre éducatif, infirmier, cadre de santé, aide-soignant

ORGANISATION

Durée : 2 jours

Atelier de formation sur site

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la responsabilité des professionnels ayant participés ou étant confrontés à des pratiques maltraitantes.
- Pouvoir identifier les situations maltraitantes pour mieux les combattre.
- Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers des soins bientraitants

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Face à face pédagogique avec utilisation d'un support power point

- Utilisation de support vidéo.
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Utilisation d'outils en lien avec les recommandations de l'ANESM

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique Cofordis

FORMATEUR

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

JOUR 1

A/ Etat des lieux

1. Le positionnement du professionnel
   - ✓ La responsabilité juridique
   - ✓ L'accueil et le suivi des résidents, la gestion des familles
   - ✓ Les devoirs hiérarchiques
2. La maltraitance, de quoi parlons-nous
   - ✓ Définitions (maltraitance, bientraitance, éthique, déontologie)
   - ✓ Les différents types de maltraitance
   - ✓ La Charte pour la dignité des personnes handicapées
   - ✓ La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
   - ✓ Les études de l'ANESM et de la HAS
   - ✓ Le droit des patients, le droit des résidents

B/ La prévention, arme principale contre la maltraitance

1. L'accueil du résident et de sa famille
   - ✓ La Démarche de soins
   - ✓ Etude de l'histoire de vie
2. Des outils au quotidien
   - ✓ Prévention de la douleur
   - ✓ Prévention des chutes
   - ✓ Dans certaine situation particulière
   - ✓ Prévention des risques d'escarres
   - ✓ Prévention dénutrition et de déshydratation

C/ La bientraitance

Autour de la bientraitance

- ✓ Respect des droits fondamentaux de la personne (les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice)
- ✓ Le principe d'autonomie adapté aux structures éducatives accueillant des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle (liberté de choix, l'accord préalable, le consentement)

Autour de la bientraitance (suite)

- ✓ Cas particuliers sauvegarde de justice – curatelle – tutelle
- ✓ Le Respect de la vie privée
- ✓ La relation entre l'éducateur et les soins

JOUR 2

La liberté et la sécurité du résident

- ✓ La place des familles
- ✓ Des moments clés de la journée pour interroger nos pratiques
- ✓ Le Lever, toilette, habillage
- ✓ Le Repas
- ✓ La Place des familles, visites
- ✓ Les Sorties
- ✓ Les Animations
- ✓ L'attente
- ✓ La Nuit
- ✓ L'Environnement sonore

D/ Le soignant face à des actes de maltraitances

1. Textes de lois et responsabilités des professionnels
   - ✓ les risques judiciaires devant des actes maltraitants
   - ✓ le signalement d'actes maltraitants
2. Le suivi des résidents et des familles après un ou des actes de maltraitance
   - ✓ L'accompagnement du résident et de sa famille que dit la Haute Autorité de Santé, que dit le Code de la Santé Publique, que dit le code de l'action sociale et des familles ?
   - ✓ Les différents recours que peut engager le résident ou sa famille.
   - ✓ Le rôle de l'Agence Régionale de Santé
3. La jurisprudence
   - ✓ Exemples concrets de décisions de justice
   - ✓ faut-il souscrire une assurance civile et professionnelle ?

L'organisation de la prise en charge du résident en EHPAD : le management bien traitant

Objectifs de la formation

Connaître les responsabilités des professionnels en EHPAD, mettre en place une bonne politique de management d'équipe, identifier et prévenir les situations à risques.

Programme – réf. : P.SA.OPCREMBT

- **Module 1 : La répartition des compétences au sein de l'équipe soignante**
  - ✓ Le rôle de l'agent des services hospitaliers, de l'aide-soignant et de l'infirmier
  - ✓ Le cas particulier de la distribution des médicaments
  - ✓ La validation des acquis et des expériences
  - ✓ Cas pratiques
- **Module 2 : Le Management Bientraitant**
  - ✓ Concepts et applications
  - ✓ La gestion des équipes
  - ✓ La communication
  - ✓ La gestion des situations de crise
- **Module 3 La gestion de la démence**
  - ✓ Démence et autre problème dégénératif : comment l'équipe soignante peut faire face
  - ✓ La sauvegarde de justice
  - ✓ La curatelle
  - ✓ La tutelle
  - ✓ La gérance de tutelle
- **Module 4 : Les principaux droits du résident et la gestion des relations avec la famille**
  - ✓ L'information
  - ✓ La consultation sur les soins
- **Module 4 : Les principaux droits du résident et la gestion des relations avec la famille**
  - ✓ Le secret professionnel
  - ✓ La liberté d'aller et venir
  - ✓ Cas pratiques

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissement, attachés d'administration hospitalière, cadres de santé, Infirmiers

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Maltraitance – Bientraitance

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Personnel administratif et personnel Soignant

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

Pouvoir identifier les situations maltraitantes pour mieux les combattre.

Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers des soins bientraitants.

Programme – réf. : P.SA.MLTTBNTT

- **Module 1 : Définition de la maltraitance**
- **Module 2 : Les différents types de maltraitance (physique, psychologique, financière, administrative, médicamenteuse et civique)**
- **Module 3 : Soigneur, maltraitant et maltraité**
- **Module 4 : Quel responsabilité pour le maltraitant ?**
- **Module 5 : Débat : Peut-on parler de la maltraitance**
- **Module 6 : Mise en situation et cas concret**
- **Module 7 : Comment aller vers la bientraitance ?**

Maitriser AGGIR

Les termes d'autonomie et de dépendance ne sont pas opposés car l'autonomie se réfère au libre arbitre de la personne alors que la dépendance est définie par le besoin d'aide. Mais ces deux notions se complètent et sont à prendre en compte pour répondre au mieux au besoin de la personne âgée. Les causes de dépendance sont variées avec l'intrication de facteurs médicaux, psychiques et sociaux.

Les conséquences de la dépendance intéressent la personne âgée, son entourage ou les acteurs médico sociaux. L'évaluation de la dépendance exige une méthode et des outils fiables. Elle repose en France sur la détermination des soins requis pour une personne mais aussi pour un groupe de personnes âgées. Elle conduit à la mise en œuvre d'un projet gérontologique ou d'un plan d'aides sanitaires et / ou sociales pour un individu donné ou une collectivité. Il nécessite une étroite collaboration entre tous les acteurs paramédicaux et sociaux et le médecin traitant. Celui-ci a un rôle essentiellement d'évaluation et de conseil auprès de la personne âgée et de sa famille.

Les deux principales qualités recherchées pour un outil d'évaluation sont la validité et la reproductibilité. Un instrument est valide lorsqu'il mesure réellement ce qu'il est prétendu mesurer. Une grille validée ne doit pas être modifiée, ni panachée avec une autre. Il est indispensable qu'une grille soit utilisée en respectant les règles de recueil des différentes variables et les consignes d'interprétation des résultats. Une grille d'évaluation de la dépendance ne peut servir qu'à évaluer la dépendance (pour laquelle elle a été conçue) et non autre chose.

Objectifs de la formation

- Donner aux professionnels travaillant avec les personnes âgées en Institution des outils théoriques et pratiques pour connaître et prendre en compte les conséquences psychologiques et fonctionnelles de la perte d'autonomie chez une personne âgée
- Identifier les différents moyens d'évaluation de l'autonomie, savoir les choisir et connaître les conditions et limites de leur utilisation, et en particulier maîtriser parfaitement la grille AGGIR
- Savoir coter chaque item de la grille Aggir dans le respect des modalités prévues dans le décret n°2008-821 du 21 aout 2008(relative au remplissage de la grille nationale AGGIR)
- Construire et mettre en œuvre un projet de service pour évaluer et préserver l'autonomie
- Se positionner en tant que référent dans ce projet de service

Programme – réf. : P.SA.MTRAGGIR

- **Historique de la dépendance**
- **Les structures d'hébergement médico-social**
- **Dépendance et autonomie**
- **Les notions de « Vieillesse », « Dépendance », « Pathologies ». Le vieillissement physiologique, pathologique et les conséquences. Les références réglementaires et quelques données démographiques**
- **Evaluation des besoins**
- **La grille AGGIR**
- **Les principes de la grille. Les niveaux de dépendance**
- **Le codage**
- **L'interprétation - Les six Groupes Iso Ressources ou GIR**
- **Le girage**
- **Études de cas de grilles déjà complétées et analyse corrective des pratiques**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Médecins, cadres, Infirmières, aides soignantes

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Fort de son expérience reconnue en formation, Cofordis propose une pédagogie participative s'appuyant sur des modalités pédagogiques variées permettant de maximiser l'appropriation des contenus par les participants et d'enrichir les échanges entre stagiaires et formateur.

Pour ce faire, seront combinés des apports théoriques, conceptuels et méthodologiques, des travaux de sous-groupes, des échanges d'expériences, des temps de réflexion et de production collectifs (brainstorming…).

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Construire et faire vivre le projet personnalisé du résident en EHPAD

Le projet d'établissement énonce la politique et la philosophie de l'établissement sur ses choix stratégiques. Le projet de vie conditionne une partie de la vie de l'établissement. Le projet de vie est centré sur le résident. Il se définit comme l'énoncé des orientations que l'institution veut affirmer afin de répondre du mieux possible à sa mission et d'offrir à ses résidents les moyens nécessaires à une qualité de vie optimale. Il permet d'orienter les activités et de créer de véritables liens sociaux avec l'extérieur. Le projet de vie, adapté à la population accueillie, tient compte de ses besoins, de ses souhaits et de ses attentes. Il s'appuie sur une démarche participative et sur une réflexion d'équipe pluridisciplinaire dont l'objectif est d'apporter un supplément d'âme à l'établissement.
La formation proposée ci-dessous repose sur les principes de bientraitance et d'amélioration continue de la qualité. Le résident est au cœur du dispositif.
La formation aura pour vocation de fournir aux stagiaires les outils nécessaires à l'élaboration et à la mise en place des projets individualisés. Afin de permettre une meilleure appropriation, le formateur s'appuiera sur des cas concrets anonymes apportés par les stagiaires et sur les outils déjà existant au sein du CH.

Objectifs général de la formation

Individualiser la prise en charge des résidents afin de répondre au plus près de leurs besoins.

Objectifs pédagogiques opérationnels

- Comprendre les enjeux du projet de vie institutionnel
- Appréhender les enjeux de l'individualisation de la prise en charge
- Participer à l'élaboration, mettre en place et évaluer les projets personnalisés
- Faire vivre les projets personnalisés
- Développer la dynamique de travail en équipe pluridisciplinaire
- Bénéficier d'exemples de projets et de retours d'expérience
- Intégrer dans la réflexion et dans les pratiques quotidiennes le concept de bientraitance

Programme – réf. : P.SA.CFVPPREE

- **Comprendre et appréhender les enjeux du projet du projet d'établissement**
  - ✓ Contexte réglementaire : Loi du 2 janvier 2002 et recommandations de l'ANESM
  - ✓ Liens entre les différents volets du projet d'établissement
- **Comprendre les enjeux du projet de vie personnalisé**
  - ✓ Le contenu, les objectifs et le cadre réglementaire du projet de vie
- **Comprendre et maitriser les enjeux de l'individualisation de la prise en charge**
- **Appréhender et maitriser la méthodologie du projet individualisé**
- **Les outils et supports de l'individualisation Trouver et incarner son rôle comme professionnel dans la mise en œuvre des projets**
- **Maitriser la mise en œuvre du projet personnalisé**
- **Comprendre les enjeux de la communication autour du projet personnalisé**
- Option

  Mettre en application les acquis de la formation et faire évoluer les pratiques professionnelles

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Cette formation est destinée à l'ensemble des professionnels du CH toutes catégories professionnelles confondues.
Afin de maintenir et de faciliter les échanges, le groupe de stagiaires sera composé au maximum de 15 personnes

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)
+ 1 jour optionnel
Atelier de formation sur site

METHODES

- Apports d'éléments théoriques et réglementaires
- Apports d'éléments méthodologiques
- Expression et échanges entre professionnels
- Analyse de pratiques
- Exercice de rédaction et d'évaluation de projets personnalisés
- Mises en situation : simulation de réunion de synthèse

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé
Membre du comité scientifique Cofordis

Elaborer un projet de vie en EHPAD

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissement, médecins, responsable qualité, personnel soignant

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

Savoir élaborer un projet de vie adapté aux populations accueillies et avoir les moyens de le mettre en œuvre.

Programme

– réf. : P.SA.ELPRVIEP

- **Module 1 : Contenu et cadre réglementaire d'un projet de vie**
- **Module 2 : Les liens avec les autres projets (projet d'établissement, projet de soins, …)**
- **Module 3 : L'évaluation des attentes et des besoins des résidents, familles et personnels**
- **Module 4: l'évaluation des ressources disponible (établissement, personnel, accompagnant...) pour permettre d'établir un projet de vie viable**
- **Module 5 : Méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre du projet de vie**

La prise en charge de la personne âgée en court et moyen séjour

Objectifs de la formation

- Connaître et comprendre les déficits physiques et psychologiques liés à l'âge
- Connaitre et comprendre le fonctionnement de la maladie d'Alzheimer et des différentes démences apparentées
- Savoir développer une prise en charge adaptée au profil physique et psychologique des patients pris en charge
- Savoir effectuer les gestes adéquates et développer une posture soignante qui permettra d'atténuer les symptômes des différentes pathologies et de diminuer l'appréhension et l'angoisse chez le patient
- Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers des soins bientraitants

Programme – réf. : P.SA.PCPACMSE

DEROULE DU PROGRAMME DE DPC

Analyses de pratiques professionnelles

- ✓Cas concret
- ✓Travail sur support vidéo MobiQual (travail sur le film « douleurs »)
- ✓Echange et réflexion sur la notion de douleur et sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

1. Les pathologies liées à l'âge
- ✓Les déficits physiques
- ✓Les déficits intellectuels et psychologiques
- ✓Les prises en charge thérapeutiques complexe

2. Les pathologies démentielles
- ✓Qu'est-ce qu'une démence ?
- ✓Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?
- ✓Quels sont les différents types de démence autre que la maladie d'Alzheimer ?
- ✓Le diagnostic et l'évaluation de la prise en charge
- ✓La prise en charge thérapeutique
- ✓Les troubles du comportement

3. Le patient âgé face à l'hospitalisation
- ✓Un accueil adapté
- ✓L'évaluation des besoins perturbés et la mise en place d'une démarche de soin individualisé
- ✓Des outils au quotidien (prévention de la douleur, prévention des risques d'escarres, prévention des risques de dénutrition et de déshydratation…)
- ✓La sortie d'hospitalisation, les transmissions et la continuité des soins.

4. L'approche du patient par le professionnel de santé
- ✓Le premier contact avec le patient
- ✓Les soins
- ✓L'adaptation au cadre de vie
- ✓Les repas
- ✓La mobilisation et les transferts (la prévention des chutes…)
- ✓La communication verbale et non verbale
- ✓L'attitude vis-à-vis des familles et des accompagnants

5. Le rôle du professionnel de santé face aux manifestations aigue de certaine pathologie lié à l'âge
- ✓La confusion aigue
- ✓La déambulation
- ✓Les troubles du sommeil
- ✓L'apathie
- ✓Le refus de soin
- ✓La crise d'agitation aigue (l'auto ou l'hétéro agressivité)
- ✓L'utilisation d'outil de contention

6. La dimension éthique et juridique
- ✓La fin de vie et la démence
- ✓Respect des droits fondamentaux de la personne(les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice)
- ✓Le principe d'autonomie (liberté de choix, l'accord préalable, le consentement)
- ✓Cas particulier : sauvegarde de justice – curatelle – tutelle
- ✓Le Respect de la vie privée

7. Soulager la douleur, un grand pas vers la bientraitance.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, aide-soignant, ASH, AMP, cadre de santé, étudiants

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Travail sur les problématiques soulevées lors de la troisième journée
- Mise en place d'outil de suivi à long terme
- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale et écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques/diaporama
- Cas concrets
- Débats/ discussions

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis

FORMATEUR

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

L'aide à domicile : tendre vers la bien-traitance soignante et organisationnelle

Objectifs de la formation

- Appliquer les réglementations relatives à la prise en charge aux spécificités de l'aide à domicile
- Identifier le positionnement et les responsabilités des différents acteurs d'une structure d'aide à domicile
- Concilier qualité de la prise en charge et maîtrise des risques juridiques de l'aide à domicile
- Adopter les bonnes pratiques

Programme – réf. : P.SA.ADTBTSOR

- **Module 1 : Gestion du fonctionnement quotidien de l'aide à domicile**
  - ✓ La coordination des différents acteurs
  - ✓ Les partenariats externes et les conventions
  - ✓ La gestion des risques, vigilances et sécurité
  - ✓ Les modalités de la prise en charge
- **Module 2 : Concilier les professionnels de santé avec ceux du social**
  - ✓ Les intervenants médicaux : médecin coordonnateur, médecin libéral, médecin hospitalier, infirmier libéral
  - ✓ L'équipe de soins : positionnement, problématique du glissement de tâches
  - ✓ Les autres intervenants : le positionnement de l'aide ménagère et de l'auxiliaire de vie
- **Module 3 : La mise en œuvre des droits du patient**
  - ✓ La conduite d'une réflexion sur les droits des patients
  - ✓ L'information et le consentement du patient
  - ✓ La gestion de la sauvegarde de justice, curatelle, tutelle
  - ✓ La confidentialité, la vie privée, les relations avec les proches
  - ✓ La tenue du dossier patient
  - ✓ L'évaluation de la qualité de la prise en charge
- **Module 4 : Mise en situation**

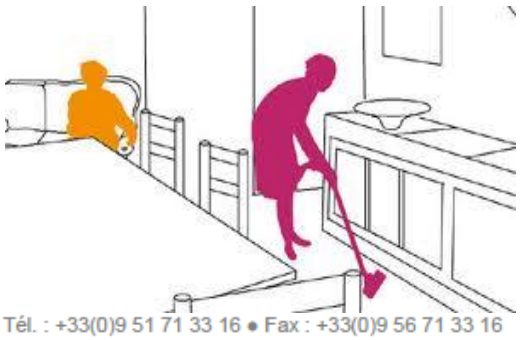

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Directeurs d'établissements, personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique Cofordis

L'aide sociale en EHPAD

Objectifs de la formation

- Maitriser la réglementation en matière d'aide sociale et d'obligation alimentaire
- Identifier les différents partenaires
- Repérer les axes d'amélioration vis à vis de la prise en charge social du résident et par rapports aux pratiques professionnel quotidienne dans l'établissement

Programme

– réf. : P.SA.ASOEPHAD

- **Module 1 : L'obligation alimentaire en droit civil**
  - ✓ Définitions
  - ✓ Les règles fixées par le code civil
  - ✓ Les compétences
  - ✓ La mise en œuvre de l'obligation alimentaire
- **Module 2 : L'obligation alimentaire dans le droit de l'aide sociale**
  - ✓ Définitions
  - ✓ Le dispositif législatif et réglementaire
- **Module 3 : L'admission à l'aide sociale**
  - ✓ La prise en charge et le traitement d'un dossier
  - ✓ Le contentieux
- **Module 3 : L'admission à l'aide sociale (suite)**
  - ✓ La participation des résidents admis à l'aide sociale en établissement
  - ✓ Les récupérations en matière d'aide sociale à l'hébergement
- **Module 4 : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement**
  - ✓ Les conditions d'admission
  - ✓ Les dispositions particulières
  - ✓ Le traitement d'un dossier type
  - ✓ Aide technique et méthodologique

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Professions médicales (médecins, sage-femme, dentistes), personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 0,5 jour (4 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

La prise en compte de l'élément "humain"

Objectifs de la formation

Définir les valeurs de l'établissement, identifier les situations à risques, instaurer un « leadership éthique », mettre en place un meilleur management d'équipe.

Programme – réf. : P.SA.PRCPTEEH

- **Module 1 : Comment définir ses valeurs communes**
  - ✓ Connaître ses mythes fondateurs
  - ✓ Déterminer ses rites
  - ✓ La culture de l'établissement
- **Module 2 : Le Management Ethique**
  - ✓ Concepts et applications
  - ✓ La gestion des équipes
  - ✓ La communication
  - ✓ La gestion des situations de crise
- **Module 3 : Ethique et leadership**
  - ✓ Comment redonner confiance aux salariés ?
  - ✓ Le leadership éthique et leadership responsable
  - ✓ Le rôle des dirigeants dans l'établissement d'un management éthique
  - ✓ Accompagner le changement à tous les niveaux de l'établissement
- **Module 4 : Comment lier éthique et performance ?**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Tout public

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Abella Cécile

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique

Cofordis

Fin de vie et soins palliatifs

Cette formation concerne les infirmiers libéraux du territoire de santé Ouest-Audois. Elle s'inscrit dans le cadre des plans de formation proposés par le Réseau Ouest-Audois Douleur et Soins palliatifs (ROADS), réseau de proximité qui a pour objet l'aide au maintien à domicile des patients en soins palliatifs, la coordination des soins et le soutien aux équipes soignantes.

Objectifs de la formation

- L'objectif global
  - ✓ Cette formation vise à former et soutenir les infirmiers libéraux à l'accompagnement et à la prise en charge des patients en fin de vie et de leur entourage.
- Les objectifs pédagogiques et opérationnels visent à :
  - ✓ Introduire et initier les infirmiers au concept des soins palliatifs, de l'éthique et de la collégialité.
  - ✓ Faire le point sur le cadre réglementaire, les lois et décrets qui encadrent la pratique.
  - ✓ Appréhender le dispositif institutionnel et ambulatoire de l'offre de soins en matière de soins palliatifs au niveau du territoire de santé.
  - ✓ Replacer le malade au centre du dispositif de soins en précisant les conséquences sociales et institutionnelles que cela implique.
  - ✓ Appréhender les aspects psychologiques de la personne en fin de vie et connaître les enjeux relationnels dans une situation palliative.
  - ✓ Revoir les symptômes de fin de vie complexes et leurs traitements, avec la spécificité du domicile.
  - ✓ Evoquer les droits des malades en fin de vie dans le cadre de la loi Léonetti de 2005 et de la loi de 2015: obligation de traitements préventifs de la douleur chez une personne non consciente.
  - ✓ Evoquer la question de l'arrêt de la nutrition, de l'hydratation et de la limitation des traitements.

Programme – réf. : P.SA.FDVESPA

Analyse de Pratiques Professionnelles

- **Cas concrets**
- **Echanges et réflexion sur les différentes situations rencontrées**

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de competences

- **Concepts généraux**
  - ✓ Introduction au concept des soins palliatifs
- **Démarche éthique**
  - ✓ Introduction à l'éthique clinique
  - ✓ Ethique clinique et droit des malades
  - ✓ La démarche d'éthique clinique à domicile
  - ✓ Ethique, attente des malades et contraintes règlementaires
  - ✓ Ethique et technique à domicile
- **Spécificité du domicile**
  - ✓ Qu'est ce qu'un Réseau de Soins Palliatifs ?
  - ✓ Les différentes offres de prises en charge (HAD, Unité de Soins Palliatifs…)
  - ✓ Le rôle du médecin traitant
  - ✓ Ce que le Réseau propose aux soignants : réunions de coordination, soutien téléphonique, formations
- **Spécificité du domicile (suite)**
  - ✓ Aspect social du maintien à domicile : maillage avec les partenaires et les associations
  - ✓ Aspect psychologique : ce qui se joue pour le patient, pour les proches et pour l'équipe
- **Symptômes de fin de vie**
  - ✓ Occlusion
  - ✓ Détresse respiratoire
  - ✓ Angoisse
  - ✓ Douleur
  - ✓ Notion d'urgence
- **Les traitements**
  - ✓ Droits des malades en fin de vie
  - ✓ Procédure collégiale à domicile
  - ✓ Obligation des traitements préventifs de la douleur chez une personne non consciente
  - ✓ La décision d'arrêt de nutrition et d'hydratation
  - ✓ La décision d'arrêt des traitements actifs

DEFINITION D'AXES D'AMELIORATION

Identification d'axes d'amélioration et élaboration de plan d'actions individuel ou collectif

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

IDEL

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

METHODES

Les formations explorent les grandes problématiques rencontrées en soins palliatifs en faisant le lien entre les concepts et les situations cliniques apportées tant par les intervenants que par les participants.
Des documents sont remis aux participants et une évaluation immédiate est réalisée à l'issue de chaque module.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE & INTERVENANTS

Les membres de la cellule de coordination du Réseau Ouest-Audois Douleur et Soins palliatifs (ROADS), formés à la pédagogie et impliqués quotidiennement dans la prise en charge des personnes relevant des soins palliatifs.

Management

Devenir IDE coordinateur
EHPAD - SSIAD

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

IDE

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Coordination : Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Equipe pédagogique sous la direction de Grégory Caumes, composée de 5 intervenants :

- Economiste de la santé, Consultant Cofordis
- , Ingénieur qualité, Consultante Cofordis
- Juriste droit de la santé, Consultante Cofordis
- Cadre de santé, Consultante Cofordis
- Formatrice en gérontologie, Consultante Cofordis

Programme, objectifs et durée – réf. : P.SA.IDECOORD

- **Atelier 1 : Le métier d'IDE référente / coordinatrice, une nouvelle identité professionnelle – 1 jour**
  - ✓ **Objectifs**
    Définir les attentes de l'ensemble des participants pour individualiser la formation - Se forger une nouvelle identité professionnelle - Savoir se positionner
  - ✓ Travail autour de la fiche de poste et du positionnement
  - ✓ Les activités de l'IDE référente
  - ✓ Les compétences attendues
  - ✓ Les liens fonctionnels et hiérarchiques

  Les + de l'atelier :
  Autodiagnostic des compétences acquises et à acquérir
  Elaboration d'une fiche de poste (travaillée et enrichie tout au long du Praxis)

- **Atelier 2 : Connaissance de l'environnement 1 jour**
  - ✓ **Objectifs**
    Connaître les politiques gérontologiques et leurs enjeux - Appréhender les évolutions démographiques et épidémiologiques et leurs impacts sur les établissements - Se positionner dans son environnement local et régional - Maitriser le contexte réglementaire lié à la prise en charge des personnes âgées
  - ✓ Les enjeux gérontologiques et les politiques nationales (pilotage, démographie, plans, schémas gérontologiques, HPST, Alzheimer, appels à projets, …)
  - ✓ L'organisation et le fonctionnement d'un EHPAD et d'un CH : environnement réglementaire et juridique (loi 2002-2, convention tripartite, tarification, médecin coordonateur, médicaments, …)
  - ✓ Les recommandations ANESM avec un travail spécifique sur la recommandation portant sur la bientraitance

- **Atelier 3 : AGGIR et PATHOS – 1 jour**
  - ✓ **Objectifs**
    Maitriser les outils AGGIR et PATHOS
    Savoir utiliser les indicateurs issus de ces outils
  - ✓ Le rôle des IDE référentes par rapport aux outils AGGIR et PATHOS : information sur les grilles, le sens des indicateurs, le recueil de données, le dossier de soins, l'articulation avec le médecin coordonateur, les points de vigilance.

    Le + de l'atelier : Cotations de cas pratiques

- **Atelier 4 : Management et ressources humaines 3 jours**
  - ✓ **Objectifs**
    Savoir se positionner - Maitriser les principes fondamentaux et les techniques de base du management - Savoir organiser le travail et gérer les équipes
  - ✓ Se positionner
    Aspects juridiques : responsabilités de l'IDE référente

- **Atelier 4 : suite**
  L'articulation fonctionnelle et hiérarchique avec la direction et le médecin coordonateur
  Les techniques de management
  - ✓ Manager
    L'organisation du travail : délégation, plannings, coordination, partage de l'information, réunions, etc.
    L'animation et la gestion de l'équipe : motivation, gestion des conflits, évaluations des personnels et des pratiques professionnelles, …

  Les + de l'atelier : Un test d'autodiagnostic : quel type de manager êtes-vous ? - Des analyses de situations pratiques - Des mises en situations et des jeux de rôles - Un travail intersession personnalisé portant sur une thématique abordée lors de l'atelier 4

- **Atelier 5 : Management de projet – 3 jours**
  - ✓ **Objectifs**
    Connaitre les bases de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques
    Acquérir les méthodes et les outils de la gestion de projet
    Savoir bâtir un projet de soins et de vie
  - ✓ Les grands concepts de la démarche qualité et de la gestion des risques
    Démarche qualité (concepts et principes, les outils, l'évaluation interne et externe)
    Gestion des risques (concepts et principes, méthodologie)
  - ✓ Méthodologie de la conduite de projet
    Les grandes phases
    L'accompagnement au changement
    Les outils
    L'évaluation
    La communication
  - ✓ Etude du projet de soins et projet de vie
    Le contenu
    La méthodologie d'élaboration
    La mise en œuvre opérationnelle
    L'évaluation

  Les + de l'atelier :
  Des mises en situation
  Des analyses de cas pratiques
  Des exercices de rédaction et de construction d'outils
  Un travail intersession personnalisé suivi par un tuteur CNEH : élaboration d'un projet complet en conditions réelles (définition, périmètre, organisation, formalisation, soutenance, etc.)

- **Atelier 6 : Evaluation finale du cycle- 1 jour**
  - ✓ Présentation formelle par le participant, devant un jury composé de formateurs et d'experts CNEH, de son projet et analyse critique permettant d'évaluer les acquis de la formation
  - ✓ Bilan des connaissances, des savoir-faire et des compétences acquises : test d'autodiagnostic et réflexion sur des pistes de travail individualisées

Devenir référent bientraitance

Programme et durée – réf. : P.SA.REFBTTRT

JOUR 1

Analyses de pratiques professionnelles

- ✓Cas concret
- ✓Travail sur support vidéo MobiQual
- ✓Echange et réflexion sur la notion de bientraitance et sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

A/ La dépendance

1/ une personne dépendante, une personne vulnérable

- ✓Connaitre les origines et causes de la dépendance
- ✓Comprendre les troubles et symptômes de la dépendance pour éviter les pratiques maltraitantes

2/ la maltraitance, ses risques et ses conséquences

- ✓Les différents types de maltraitance
- ✓Les risques judiciaires devant des actes maltraitants
- ✓Le signalement d'actes maltraitants
- ✓La jurisprudence

3/ le suivi du patient et des familles après un acte de maltraitance

- ✓L'accompagnement du patient : que dit la Haute Autorité de Santé, que dit le Code de la Santé Publique ?
- ✓Les différents recours que peut engager le patient
- ✓Le rôle de l'Agence Régionale de Santé

JOUR 2

B/ **La bientraitance**

1/ La bientraitance, de quoi parlons-nous ?

- ✓Définitions et concept (bientraitance, éthique, déontologie)
- ✓La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- ✓La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ✓Les études de l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux) et de la HAS (Haute Autorité de Santé)
- ✓Le droit des patients

2/ Autour de la bientraitance

- ✓Respect des droits fondamentaux de la personne (les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice)
- ✓Le principe d'autonomie (liberté de choix, l'accord préalable, le consentement)
- ✓Cas particuliers : sauvegarde de justice – curatelle – tutelle
- ✓Le Respect de la vie privée
- ✓La relation entre l'infirmier, l'aide-soignant, l'AMP et les soins

C/ La bientraitance, des pratiques professionnelles au quotidien

- ✓La prise en charge des patients atteints de démence ou de la maladie d'Alzheimer
- ✓La liberté et la sécurité du patient
- ✓La place des familles
- ✓La prise en charge de la douleur au domicile : soulager, c'est bientraiter
- ✓Des moments clés de la journée pour interroger nos pratiques (analyses des gestes et postures)

JOUR 3

D/ Savoir se positionner en tant que référent bientraitance

- ✓Une mission de prévention et de coordination
- ✓Un projet individuel adapté à chaque patient avec une démarche de bientraitance personnalisée.
- ✓Création d'outils concrets pour promouvoir la bientraitance dans les actes professionnels du quotidien
- ✓Savoir identifier les signes de maltraitances actives et passives
- ✓Le référent au contact des salariés en « souffrance » (car risque de comportement maltraitant envers les patients)

Suivi et amélioration des pratiques

- ✓Développement d'une charte de bientraitance en groupe de travail, adaptée au fonctionnement des services de soins et en lien avec les recommandations de bonnes pratiques
- ✓Evaluation de la formation
- ✓Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la responsabilité des professionnels de santé ayant participés ou étant confrontés à des pratiques maltraitantes.
- Pouvoir identifier les situations maltraitantes pour mieux les combattre.
- Evaluer ses propres pratiques professionnelles pour tendre vers des soins bientraitants.
- Pouvoir mettre en place en tant que manager et professionnel de santé des procédures de soins pour éviter les comportements maltraitants.
- développer des outils en lien avec les recommandations de bonnes pratiques et le fonctionnement de l'établissement de santé et des différents services de soins
- Savoir se positionner en tant que réel référent sur les pratiques et les comportements bientraitants

POUR QUI

Cadre de santé, Infirmier, aide-soignant, ASH, AMP

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique avec utilisation d'un support pptx
- Utilisation d'un support vidéo : « 24 heures dans la vie d'un EHPAD »
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Travail sur cas concrets (émanant de situation décrite par l'ANESM et la HAS entre autre…)
- Utilisation d'outils en lien avec les recommandations de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (kit bientraitance mobiqual…) ainsi qu'avec les recommandations propre aux personnes (enfant et adulte) atteintes de handicap (notamment les recommandations de l'ANESM)
- Un support des contenus de la formation sera remis à chacun des stagiaires, plus un à Chaque établissement

INGENIERIE PEDAGOGIQUE & FORMATEUR

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis
Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Développer la culture de la Bientraitance/Bienveillance

Professionnel soignant & administratif

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Tout personnel soignant et administratif

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

La formation est conçue afin de permettre la plus grande interactivité possible avec les participants ; aussi, à ce titre, nous vous proposons tout au long de l'action de formation, d'alterner pour chaque thème abordé, une présentation des concepts méthodologiques, des échanges interactifs et des groupes de travail.

La montée en charge de la théorie à la pratique se fera progressivement.

Le contenu de la formation fera l'objet d'un support polycopié complet remis à chacun des participants à l'ouverture de la session, afin que ceux-ci puissent facilement s'y référer au cours et à la suite des journées.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Contexte

Le but de cette formation est d'accompagner les soignants dans le déploiement d'une culture et d'une dynamique de bientraitance.
Le déploiement de cette culture nécessite une appropriation de la démarche par les équipes de direction et d'encadrement intermédiaire des établissements, ainsi qu'un accompagnement des professionnels intervenant au quotidien dans la prise en charge des résidents.
Il est souhaité que la formation s'articule autour de 3 axes qui constituent des orientations générales de connaissances, savoir être et savoir-faire; ce rajoute à cela, un axe sur la lutte contre la maltraitance.
Cette formation ayant pour objectif l'appropriation par l'ensemble de l'institution de cette dynamique de bientraitance, il conviendra d'adapter son contenu en fonction des catégories professionnelles formées.

Orientation nationale DPC

Orientation n° 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
Item 4 : La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

Objectifs de la formation

- La lutte contre la maltraitance
- La bientraitance
- Exprimer les difficultés rencontrées dans la prise en charge de l'usager
- Adapter ses attitudes pour communiquer avec les usagers et leur famille
- Devenir référent bientraitant
- Adapter sa communication
- Analyser ses pratiques professionnelles

Programme – réf. : P.SA.DCBBPSOI

- **Apport cognitif sur la maltraitance**
- **Analyse de pratiques professionnelles sur la maltraitance**
- **Apport cognitif sur la bientraitance**
- **Analyse de pratiques professionnelles sur la bientraitance**
- **Apport Cognitif sur la communication bientraitante envers les usagers particulièrement vulnérables**
- **Analyse des pratiques professionnelles sur la communication bientraitante**
- **Définition des axes d'amélioration**

Le travail de nuit au sein d'une équipe hospitalière

Contexte

Le vécu des équipes jour / nuit est perçu par les uns et les autres différemment. On constate parfois un manque de compréhension et une réelle dichotomie entre les équipes, entraînant un manque de transmissions et des dysfonctionnements pouvant aboutir à un délitement de l'esprit d'équipe.

Objectifs de la formation

Développer le sentiment d'appartenance à une même équipe

- Définir collectivement des valeurs qui animent et dynamisent les équipes : importance de la franchise, transparence, respect, professionnalisme
- Définir le travail de nuit et la règlementation en vigueur (contraintes et avantages)
- Traduire la continuité des soins en actes de coordination et de cohésion
- Intégrer les contraintes de l'équipe suivante : responsabilité, implications, transmissions et transmissions ciblées jour/nuit dans la compréhension des ressources disponibles (temps, risques, surcoûts d'approvisionnement….)

Anticiper, gérer et tirer les enseignements de situations problématiques:

- Liées au stress, aux changements de biorythme
- Liées aux méconnaissances générées par des dysfonctionnements récurrents liées aux développements de compétences (formations, pratiques professionnelles…)

Intégrer la démarche qualité : importance de la traçabilité du travail effectué, impact financier, prendre en compte les spécificités du travail de nuit (isolement, responsabilité, vigilance, urgence…) et mettre en œuvre des actions préventives et correctives.

Programme – réf. : P.SA.TRNSEEQH

- **Le cadre règlementaire du temps de travail**
- **Les droits et devoirs des professionnels de la fonction publique hospitalière**
- **Les principes fondamentaux d'une équipe**
  - ✓ Définition de la pluridisciplinarité
  - ✓ Les responsabilités
- **La place des acteurs au sein de l'équipe**
  - ✓ Fiches de postes, fiches de tâches
  - ✓ Les liens hiérarchiques
  - ✓ L'organisation du travail
- **La place de la formation pour les agents de nuit**
  - ✓ Quelles compétences pour quels professionnels?
- **Objectiver les outils de la pluridisciplinarité**
  - ✓ Les réunions de service
  - ✓ Les protocoles
- **Découvrir ou redécouvrir les spécificités du travail de nuit**
  - ✓ Nécessité de la polyvalence des équipes de nuit
  - ✓ La solitude dans la prise de décision et l'exercice de la responsabilité
  - ✓ La gestion du sentiment d'isolement, d'exclusion, d'insécurité
  - ✓ Les contraintes du travail de nuit
- **Définir le respect des rythmes du sommeil des patients comme ligne de conduite**
  - ✓ La prise en charge des patients la nuit
  - ✓ La prévention et les soins de nuit
  - ✓ Les changes la nuit : comment et pour qui?
  - ✓ Les autres tâches : tour de surveillance, le ménage, la préparation du petit déjeuner
- **Les particularités de la relation au patient la nuit**
  - ✓ Comprendre les situations difficiles du travail de nuit
  - ✓ La gestion de la douleur, de l'anxiété, de l'insomnie
  - ✓ La déambulation, les risques de chutes
  - ✓ La gestion des troubles du comportement
  - ✓ Les aspects de la contention
  - ✓ La prise en charge de la fin de vie et du décès
  - ✓ La gestion de l'urgence
- **Définir la continuité des soins jour / nuit**
  - ✓ Eléments de définition de la continuité
  - ✓ Le passage de relais
  - ✓ La traçabilité du travail
  - ✓ L'entraide au sein d'une équipe
- **Comprendre les enjeux de la démarche qualité dans le travail**
  - ✓ Cadre règlementaire de la démarche qualité en référence aux données de l'HAS
- **Définir le cadre les évaluations des pratiques professionnelles**
  - ✓ Réflexions et choix

ORGANISATION

Durée : 3 jours (21 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Analyse de la journée

A l'issue de chaque journée de formation, un bilan est effectué par le formateur avec les participants afin de déterminer si les méthodes d'animation permettent à chaque participant d'atteindre les objectifs pédagogiques fixés et de resituer les éléments vus, acquis et restant à voir.

Evaluation en fin de stage

A l'issue du stage, un bilan est effectué par le formateur avec les participants, si possible avec un représentant de la direction…, sur la base d'une fiche individuelle d'évaluation fournie par le CNEH. Ces évaluations de fin de stage individuelles sont colligées et commentées dans un rapport final d'évaluation envoyé à l'établissement.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Le management bien traitant et la lutte contre le harcèlement au travail

Contexte

Suite à la mise en place de la circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique, les établissements souhaitent moderniser leur dialogue social et prévenir les risques professionnels inhérents à ses missions.
Cette formation a pour but d'aider à la **lutte contre l'harcèlement** mais aussi de **promouvoir un management apaisé** au service de la performance de la plate forme médico-logistique.

Objectifs de la formation

Cette action de formation vise à accompagner les managers dans le cadre d'une politique volontariste de prévention contre toute forme de harcèlement sur le lieu de travail
Les objectifs de formation pour les participants sont :

- Analyser et comprendre la circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique
- Mettre en place une politique de management bientraitant
- Savoir communiquer auprès des agents
- Mettre le management bientraitant au service de la performance de sa structure

A qui s'adresse la formation

Cette formation concerne une population de cadre, chargé de l'animation opérationnelle d'une équipe, garant de l'engagement et de la performance de chaque agent, veillant à ce que son équipe soit soudée et que chacun travaille en complémentarité.

Programme – réf. : P.SA.MBLHT

- **Analyser la circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique**
  - ✓ Une définition, une culture
  - ✓ Paramètres à prendre en compte pour respecter la loi
  - ✓ Principes éthiques
  - ✓ Le lien avec le CHSCT
  - ✓ Les principes de détection du harcèlement
- **Cas concrets**
  - ✓ Cas concret sur le harcèlement professionnel
  - ✓ La pratique du CHSCT
  - ✓ Établir une cartographie des risques sociaux dans son activité
- **Les responsabilités des professionnels dans le management d'équipe**
  - ✓ Qui est qui ? qui fait quoi ? Le positionnement dans l'équipe
- **La gestion des conflits**
  - ✓ Les différentes formes de conflit
  - ✓ Comprendre et analyser les facteurs de risques de conflit
  - ✓ Susciter un travail de réflexion sur des situations à risques
- **Les bases du management**
  - ✓ Les 3 compétences du manager: sens de l'efficacité, du collectif et du respect de l'agent
  - ✓ Les 10 règles du management : se connaitre soi même, montrer l'exemple, s'entourer, être observateur, s'adapter, donner des retours, être disponible, déléguer, prendre de la hauteur, se préserver
  - ✓ La spécificité du management public
  - ✓ La lutte contre la souffrance au travail
  - ✓ Cas concrets
- **Le management bientraitant**
  - ✓ Concept et mise en pratique
  - ✓ La gestion du stress
  - ✓ La promotion des compétences
  - ✓ La relation d'aide / la bienveillance
  - ✓ La relation de respect entre l'agent et le manager
- **La mise en place d'une dynamique favorable au management bientraitant**
- **Le travail en équipe et de l'institution**
  - ✓ La réflexion sur les pratiques professionnelles et le positionnement professionnel
  - ✓ Sur quelles valeurs faut-il travailler ? Le savoir faire et le savoir être au-delà de l'acte technique
- **Axes d'amélioration pour développer une pratique de bientraitance**
  - ✓ La rédaction des valeurs communes de l'équipe
  - ✓ La mise en pratique de la reconnaissance de l'agent
  - ✓ La construction d'un plan de communication efficace
  - ✓ L'évaluation du management bientraitant

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

METHODES

La formation est conçue afin de permettre la plus grande interactivité possible avec les participants ; aussi, à ce titre, nous vous proposons tout au long de l'action de formation, d'alterner pour chaque thème abordé, une présentation des concepts méthodologiques, des échanges interactifs et des groupes de travail (cf : modalités pédagogiques précisées ci-après).
La montée en charge de la théorie à la pratique se fera progressivement.
Le contenu de la formation fera l'objet d'un support polycopié complet remis à chacun des participants à l'ouverture de la session, afin que ceux-ci puissent facilement s'y référer au cours et à la suite des journées.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé
Membre du comité scientifique Cofordis

La cohésion d'équipe

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Tout public

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Audrey Pouilly

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

Comprendre et savoir mettre en pratique une cohésion d'équipe

Programme – réf. : P.FO.COHEQ

- **Module 1 : Adapter son mode de management aux différentes phases de développement de l'équipe**
  - ✓ Repérer les phases d'évolution qui mènent à la cohésion d'une équipe
  - ✓ Définir des règles du jeu au sein de l'équipe
  - ✓ Créer les conditions d'adhésion des membres de l'équipe
  - ✓ Agir pour favoriser la dynamique et le fonctionnement autonome du groupe
  - ✓ Fédérer l'équipe autour de valeurs communes
- **Module 2 : Comprendre le fonctionnement et les besoins d'une équipe de travail**
  - ✓ Faire passer les collaborateurs d'une logique individuelle à une logique collective
  - ✓ Adapter son style de management aux caractéristiques de l'équipe
  - ✓ Satisfaire les besoins liés à l'objectif, l'équipe et aux individus
- **Module 2 : Comprendre le fonctionnement et les besoins d'une équipe de travail (suite)**
  - ✓ Identifier le positionnement de ses collaborateurs
  - ✓ Identifier les conditions nécessaires à l'efficacité collective
- **Module 3 Construire et développer la synergie au sein de son équipe**
  - ✓ Organiser la synergie autour de valeurs partagées et acceptées
  - ✓ Prendre en compte le rôle de chacun et le besoin d'interdépendance pour atteindre les objectifs
  - ✓ Jouer sur la complémentarité pour développer la coopération au sein du groupe
  - ✓ Élaborer un plan d'actions pour optimiser les fonctions défaillantes dans l'équipe

Le comité d'éthique

Objectifs de la formation

Apporter la démarche éthique dans son établissement, et savoir comment organiser des comités d'éthique en respectant les normes de l'HAS et l'Anaesm

Programme

– réf. : P.SA.CMTETQUE

- **Module 1 : Qu'est ce que l'éthique ?**
  - ✓ Approche Kantienne de l'éthique
  - ✓ L'éthique dans le domaine de la santé
  - ✓ Ethique et droit : un mariage parfois compliqué
- **Module 2 : Organisation du comité d'éthique**
  - ✓ Charte et statut du comité
  - ✓ Analyse de thèmes généraux d'Ethiques
  - ✓ Analyse de cas concrets avec présentation de situations à forte valeur éthique
- **Module 3 : Suivi du comité d'éthique**
  - ✓ Outils de suivi
  - ✓ Personnes ressources pour le comité
  - ✓ Garder une démarche éthique
  - ✓ Communication du comité
- **Module 4 : Evaluation**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissements, médecins, responsables qualité, personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Formation individuelle et collective à la gestion du stress au travail

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Tout public

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Audrey Pouilly

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique

Cofordis

Objectifs de la formation

Améliorer sa capacité d'adaptation afin d'être plus efficace face aux situations d'urgence ou de stress

Programme

– réf. : P.SA.GESRTTRA

- **Module 1 : Le stress (caractéristiques, causes et conséquences)**
- **Module 2 : Les manifestations du stress et leurs effets sur la personne**
- **Module 3 : Auto diagnostic de son niveau de stress**
- **Module 4 : Analyse des éléments déclencheurs et de ses propres réactions**
- **Module 5 : Approche résolutoire sur le plan corporel, émotionnel et cognitif**
- **Module 6 : Expérimentation de techniques de relaxation et de gestion des émotions**
- **Module 7 : Les croyances et les techniques de recadrage**
- **Module 8 : Le plan d'action et de gestion du stress**

La télémédecine

Objectifs de la formation

Appréhender toutes les notions éthiques, déontologiques et juridiques de cette nouvelle pratique médicale.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Médecins, cadre de santé, infirmiers, étudiants IFSI, directeurs d'établissements de santés, directeurs d'EHPAD

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Yann Ferrari

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Programme

– réf. : P.SA.TLMDCINE

- **Module 1 : histoire et définition de la télémédecine**
- **Module 2 : La télémédecine dans le corpus juridique français**
  - ✓ L'article L. 6316-1 du code de la santé publique
  - ✓ Le décret du 19 octobre 2010
- **Module 3 : Le déploiement opérationnel de la télémédecine en France**
  - ✓ Le contrat et la convention de télémédecine
  - ✓ Le droit des patients dans l'activité de télémédecine
- **Module 3 : Le déploiement opérationnel de la télémédecine en France (suite)**
  - ✓ l'information
  - ✓ le consentement
  - ✓ la confidentialité des données
- **Module 4 : la responsabilité des acteurs de télémédecine (professionnels médicaux, non médicaux, tiers technologique…)**
- **Module 5 : le financement des actes de télémédecine**

La prise de parole en public

Objectifs de la formation

- Différentes approches afin de prendre confiance et d'améliorer sa prise de parole en public.

Programme – réf. : P.FO.PRIPP

- **Module 1 : Évaluer ses moyens personnels d'expression, renforcer ses atouts et travailler ses points faibles**
  - ✓ Établir votre check-up personnalisé
  - ✓ Valoriser vos atouts et vos talents cachés
  - ✓ Diagnostiquer vos pistes d'amélioration
  - ✓ Dans l'atelier "Diagnostic et grand oral", l'animateur vous apporte ses recommandations pour passer dans les différents ateliers
- **Module 2 : Valoriser son image et affirmer son style**
  - ✓ Décoder votre image émise et perçue
  - ✓ Trouver et affirmer votre style
  - ✓ Quelles couleurs, quelles formes, quelles matières ?
  - ✓ L'atelier "Style et attitude" vous apporte des repères pour préciser votre image et affirmer votre style
- **Module 3 : Rendre son message percutant**
  - ✓ Choisir son objectif et garder le cap
  - ✓ Comprendre le contexte et l'environnement, maîtriser les enjeux
  - ✓ Adopter le style, le plan et la sémantique adaptés
  - ✓ Conclure avec efficacité
- **Module 3 : Rendre son message percutant (suite)**
  - ✓ Dans l'atelier "Structuration et méthode", vous préparez vos interventions grâce aux méthodes des professionnels de la communication en public
- **Module 4 : Gagner en assurance dans ses interventions**
  - ✓ Réguler son émotion avant et dans l'action
  - ✓ Prendre toute sa place
  - ✓ Mobiliser son énergie
  - ✓ Développer sa présence et sa conscience de la situation et du groupe
  - ✓ Dans l'atelier "Coaching vidéo", vous utilisez et vous vous appropriez les moyens de gérer votre émotion et de développer votre présence
- **Module 5 : faire de sa voix un atout majeur**
  - ✓ Découvrir sa vraie voix
  - ✓ Prendre conscience de son "capital voix" et découvrir toutes ses possibilités
  - ✓ Élargir sa palette d'expression orale
  - ✓ Dans l'atelier "Voix et diction", vous expérimentez les techniques vocales et les exercices de diction pour élargir votre palette et développer toute votre aura

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Tout public

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Audrey Pouilly

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Formations et interventions dans les champs de la promotion de la santé

Objectifs de la formation

Savoir aborder, maitriser et mettre en place la promotion de la santé publique face aux divers fléaux et maladies

Programme – réf. : P.SA.FOINCPRS

- **Module 1 : Animer des espaces de paroles et de réflexions sur l'éducation affective et sexuelle auprès des adolescents**
- **Module 2 : Animer des espaces de paroles et de réflexions sur l'éducation affective et sexuelle auprès des publics ayant un handicap. "Handicap et sexualité"**
- **Module 3 : Animer des espaces de paroles**
- **sur les usages de produits psycho-actifs auprès des adolescents**
- **Module 4 : Animer des espaces de paroles**
- **sur les jeux pathologiques (jeu vidéo, casino, jeu d'argent...)**
- **Module 5 : Savoir mettre en place une relation d'aide et d'accompagnement.**
- **Module 6 : Éducation thérapeutique du patient niveau 1 et 2**
- **Module 7 : Animer des espaces de paroles sur les souffrances psychiques et relation d'aide**
- **Module 8 : Animer des espaces de paroles sur troubles du comportement, et les troubles alimentaires**
- **Module 9 : Animer des espaces de paroles sur les infections sexuellement transmissibles**
- **Module 10 : Animer un espace de parole avec l'outil photo langage**
- **Module 11 : Méthodologie de projets**
- **Module 12 : L'évaluation en santé publique**
- **Module 13 : La promotion de la santé**
- **Module 14 : L'utilisation du Photo langage et/ou Photo Expression**
- **Module 16 : La thérapie et la théorie d'impact**
- **Module 17 : La mise en place de Focus Group**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Tout public

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Il est possible d'adapter à la demande, le choix des modules

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Audrey Pouilly

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique

Cofordis

Diagnostic RH

Objectifs

Conçu pour une direction d'établissement qui souhaite établir un diagnostic pertinent de ses process administratifs afin de sécuriser son fonctionnement et améliorer son niveau de performance.

Le diagnostic permet de :

- **Cartographier l'ensemble des actions relevant du domaine des RH**
  - ✓ Aider à fixer les rôles de chacun
  - ✓ Cerner les éventuelles défaillances de suivi ou contrôle d'activité RH identification des éventuels écarts entre les missions prescrites et les tâches réellement effectuées
  - ✓ Identification des éventuelles tâches /missions ignorées
- **Vérifier la bonne applicabilité des règles de droit et de leurs évolutions**
- **Etablir un plan d'action incluant**
  - ✓ Le qui fait quoi
  - ✓ Les traitements des dysfonctionnements repérés
  - ✓ Les pistes d'améliorations pour gagner en performance
- **Monter en compétence des "référents terrains" maîtrisant l'environnement RH, les règles à appliquer et capables de garantir leurs bonnes applications au quotidien**

Plan d'action

DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL • **Intervention dans l'établissement, analyse complète du fonctionnement des services administratifs** ✓ Valider les objectifs de la mission et la méthodologie proposée ✓ Organiser les rencontres avec les collaborateurs ✓ Analyser les pratiques et procédures	**2.0 JOURS X 2 CONSULTANTS** **Expert gestion** **+** **expert social**
CAPITALISATION • **Analyse des documents et des organisations « à froid », rapport complet et proposition de plan d'action** ✓ Echange téléphonique avec le directeur sur les questions restantes après l'audit sur place ✓ Phase de rédaction	**3.0 JOURS X 1 CONSULTANT**
MISE EN ŒUVRE PLAN D'ACTION • **Intervention dans l'établissement, plan de formation et support** ✓ Restitution à la direction et aux partenaires sociaux si besoin	**0,5 JOURS X2 CONSULTANTS**
Formation du personnel des RH pour mettre en œuvre le plan d'action (en option).	**1 jour de formation aux équipes x 1 consultant**

MODALITES D'INTERVENTION SUR SITE

Phase diagnostic organisationnel

1er jour

- Entretien de cadrage avec la Direction d'établissement
- Visite du site
- Analyse des grand processus
- Démarrage des entretiens

2eme jour

- Poursuite des entretiens
- Evaluation de la conformité réglementaire
- Restitution « à chaud »

Phase restitution

- Les deux consultants viennent restituer à la Direction et aux collaborateurs (si souhaité) leur analyse et la proposition de plan d'action
  Une discussion contradictoire a lieu pour faire évoluer le plan d'action si besoin.
- Formation (en option) : en fonction des besoins identifiés lors du diagnostic, une proposition de formation peut être faite pour certains collaborateurs.

PILOTAGE ET SUIVI

Romain Domps

Directeur de clinique

Membre du comité scientifique Cofordis

Qualité et performances

Préparer l'évaluation en EHPAD

Objectifs de la formation

- Former et informer le personnel sur l'évaluation interne et externe en EHPAD
- Savoir mettre en place une politique qualité et gestion des risques dans son EHPAD

Programme

– réf. : P.SA.PEVALEPH

- **Module 1 : Connaître les responsabilités des professionnels intervenant en EHPAD**
- **Module 2 : Appliquer les recommandations de l'ANAESM**
- **Module 3 : Rédiger un outil d'évaluation interne adapté à votre EHPAD**
- **Module 4 : Instaurer une politique Qualité dans l'EHPAD**
- **Module 4 : Préparer les futures évaluations externes**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissement, Attachés d'administration hospitalière, Cadres de santé, Infirmiers

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Audit et Visite de risques en établissements de santé

Objectifs

- **Réaliser le diagnostic des risques de l'établissement**
- **Identifier et prioriser les risques à traiter**
- **Elaborer un plan d'action de gestion des risques**
- **Suivre les actions de gestion des risques**

Audit

L'audit consiste en l'étude de quatre domaines et à accompagner l'établissement dans la mise en évidence des différents points d'amélioration qui en découle :

1. *Etude des résultats en termes de gestion des risques*

Celle-ci est réalisée sur la base d'une étude documentaire préalable.
Exemples de documents et éléments analysés : Bilan de la dernière certification en matière de gestion des risques, Bilan du CHSCT, Contenu et qualité de pratiques professionnelles (EPP) disponibles en matière de pratiques cliniques ou médico-techniques, Existence de démarches de retour d'expérience etc.

2. *Existence, diffusion et suivi d'une politique qualité sécurité intégrée*

Cette étape consiste en l'étude des points suivants :
La politique qualité et gestion des risques préventive et curative de l'établissement
La politique de gestion des compétences et des ressources humaines
✓ Le management des ressources techniques et sa déclinaison au sein des pôles
✓ L'existence et l'effectivité d'une cartographie de gestion des risques
La communication institutionnelle en matière de gestion des risques

3. *Existence et organisation des structures pour le pilotage, la coordination et le traitement du risque*

Les instances de pilotage, fonctions de coordination, responsables thématiques, groupes de travail thématiques, dispositifs de gestion de crise et ressources affectées sont étudiés. Il s'agit dans un premier temps de constater l'existence ou la non existence de ces éléments. Dans un deuxième temps, une mesure de leur efficacité est menée.

4. *Mise en œuvre de pratiques préventives et curatives*

Durant cette étape, sont étudiés les modalités d'identification et de priorisation des risques à traiter, les actions préventives et curatives mises en place par l'établissement, le dispositif de suivi des actions menées et d'évaluation des résultats, les modalités d'organisation en cas de crise et enfin les actions d'information et de formation associées.

Visite de risque

Elle se déroule sur un service ciblé et comme suit :

1. *Une phase d'entretiens avec les équipes du service*
2. *Une phase d'observations*
3. *La réalisation d'études de cas / simulations*

Le but est de confronter les équipes à des dysfonctionnements afin que celles-ci soient capables de gérer le risque à priori.

ORGANISATION AUDIT

L'audit s'effectue sur 5 journées :

- 1 jour consacré à l'analyse documentaire : Cette analyse permet de mettre en exergue les résultats et la satisfaction en ce qui concerne la gestion des risques.
- 3 jours sur site : Observation et Analyse de la structure et des processus de l'établissement. Il s'agit d'analyser notamment le matériel utilisé, les locaux, les outils, les modes opératoires, les bonnes pratiques etc.
- 1 jour consacré à la rédaction du rapport

ORGANISATION VISITE DE RISQUE

La visite de risques s'effectue sur 3 heures

COORDINATION PROJET

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé
Membre du comité scientifique Cofordis

Audit et Visite de risques en établissements médico-sociaux

Objectifs

- **Réaliser le diagnostic des risques de l'établissement**
- **Identifier et prioriser les risques à traiter**
- **Elaborer un plan d'action de gestion des risques**
- **Suivre les actions de gestion des risques**

Audit

1. L'organisation des moyens de prévention dans l'établissement

   Les thèmes étudiés concernant ce point sont les suivants :

   ✓ Précautions Standards (PS)
   ✓ Précautions Complémentaires (PC)
   ✓ Hygiène et apepsie appliquées aux soins
   ✓ Information aux visiteurs et intervenants extérieurs

2. *La gestion de l'environnement et des circuits*

   ✓ Entretien des locaux
   ✓ Hygiène en restauration
   ✓ Gestion du linge
   ✓ Gestion des déchets
   ✓ Gestion de la qualité de l'eau

3. *La gestion du matériel*

   ✓ Entretien des dispositifs médicaux

4. *La gestion des soins*

   ✓ Actes infirmiers et de nursing :

   - Soins respiratoires et Aérosolthérapie
   - Injections : IV/IM/SC
   - Soins respiratoires – Oxygénothérapie
   - Hygiène des mains professionnels et résidents
   - Les gants
   - Pansements / Plaies Pose et gestion d'une perfusion sous cutanée
   - Pose et gestion des cathéters veineux périphériques
   - Sondage urinaire- Antiseptiques

   ✓ Précautions Standard
   ✓ Précautions complémentaires
   ✓ Hygiène des résidents

5. *Les vaccinations contre les affections respiratoires*

   ✓ Vaccination dans un établissement médico-social

6. *La gestion des risques épidémiques*

   ✓ Gale
   ✓ Tuberculose pulmonaire
   ✓ Gastro-entérite
   ✓ Infection respiratoire aigüe basse

7. *La prévention des accidents avec exposition au sang*

Visite de risque

Elle se déroule sur un service ciblé comme suit :

- Une phase d'entretiens avec les équipes du service
- Une phase d'observations
- La réalisation d'études de cas / simulations

L'objectif est de confronter les équipes à des dysfonctionnements afin que celles-ci soient capables de gérer le risque à priori.

ORGANISATION AUDIT

L'audit s'effectue sur 5 journées :

- 1 jour consacré à l'analyse documentaire : Cette analyse permet de mettre en exergue les résultats et la satisfaction en ce qui concerne la gestion des risques.
- 2 jours sur site : Observation et Analyse de la structure et des processus de l'établissement. Il s'agit d'analyser notamment le matériel utilisé, les locaux, les outils, les modes opératoires, les bonnes pratiques etc.
- 1 jour consacré à la rédaction du rapport

ORGANISATION VISITE DE RISQUE

La visite de risques s'effectue sur 3 heures

COORDINATION PROJET

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé
Membre du comité scientifique Cofordis

Audit ciblé

Objectifs

L'audit ciblé a pour but, sur un délai court, de réaliser un état des lieux objectif des dossiers ou des pratiques professionnelles et de proposer des actions correctives applicables.

ORGANISATION AUDIT

L'audit ciblé en établissements sanitaires ou médico-sociaux s'effectue sur 3jours.

Audit

- **Etape n°1 : Choix du thème**

Cette première étape consiste à choisir, avec les équipes de l'établissement sanitaire ou médico-social, la thématique sur laquelle l'audit ciblé porte.

- **Etape n°2 : Analyse documentaire interne / externe**

Il s'agit, sur la base de documents d'information communiqués par l'entreprise, de repérer les références de bonnes pratiques externes validées pour ensuite s'intéresser aux réalisations en interne.

- **Etape n°3 : Préparation de l'audit ciblé**

Une réunion réalisée avec les équipes de l'établissement sanitaire ou médico-social permet lors de cette étape, d'organiser et de planifier l'audit.

- **Etape n°4 : Réalisation de l'audit, Mesure des écarts et Suivi**

A partir des informations obtenues durant les observations sur le site, et des échanges réalisés avec les équipes de la structure sanitaire ou médico-sociale, il s'agit de procéder à l'audit. Cela passe notamment par la mesure des écarts entre la littérature externe/interne et ce qui est véritablement réalisé sur le terrain. Le rapport d'audit propose une série d'actions à mettre en œuvre. Le suivi est réalisé par l'établissement.

COORDINATION PROJET

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique

Cofordis

Responsabilité et déontologie

Le secret professionnel

Objectifs de la formation

Mieux comprendre et appréhender la portée du secret professionnel et du droit de réserve des professionnels médicaux

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Personnel administratif et personnel soignant

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Programme

– réf. : P.SA.SECRPROF

- **Module 1 : Qu'est ce que le secret professionnel ?**
- **Module 2 : Quelle différence avec le secret médical ?**
- **Module 3 : Limite du secret professionnel**
- **Module 4 : Analyse politique et devenir du secret**
- **Module 5 : Débat sur le secret professionnel**
- **Module 6 : Cas concrets et mise en situation**

L'écrit et la communication auprès du patient, du résident et de ses proches

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissement, médecins, cadres administratifs, cadre de santé, personnel soignant.

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

- Connaître et maîtriser le droit des patients concernant leur accès aux données écrites
- Savoir communiquer autant par écrit que par oral.

Programme – réf. : P.SA.ECCOPREP

- **Module 1 : Droit des patients, le point juridique sur le secret (professionnel et médical) et le dossier patient**
- **Module 2 : Débat et table ronde faut il dire la vérité dans le milieu de la santé**
- **Module 3: Cas concret et mise en situation (vidéo)**
- **Module 4: Comment rédiger de bons rapports circonstanciés**
- **Module 5: CRUQPEC, CRCI, tribunal administratif et pénal, quand l'écrit soignant sert de preuve**
- **Module 6: Point sur la jurisprudence**
- **Module 7 : préparation au contentieux médical et à la tenue d'un procès**
- **Module 8: Comment instaurer une communication écrite et orale bientraitante**

Les écrits professionnels

Objectifs de la formation

- Savoir définir ce qu'est un écrit professionnel
- Savoir rédiger des transmissions écrites et des observations, savoir remplir un dossier patient ainsi qu'un dossier pour permettre la continuité des soins
- Mettre en place une organisation efficace pour permettre la rédaction de transmissions écrites et d'observations
- Connaitre les obligations légales en matière d'écrits professionnels dans le domaine de la santé
- Connaître les responsabilités de chacun en cas de contentieux médical

Programme – réf. : P.SA.ECRTPROF

Analyses des pratiques professionnelles

- ✓ Etudes et analyses de situations cliniques et des écrits qui en découlent concernant les infirmiers et les aides-soignants
- ✓ Travail sur cas concrets permettant au professionnel d'analyser ses propres écrits en relations avec les recommandations de bonne pratique
- ✓ Echanges et réflexions sur la pratique quotidienne des soins et les écrits qui en découlent
- ✓ Travail sur les objectifs personnels d'amélioration des pratiques pour chaque professionnel permettant la mise en place d'outils de travail (présentés lors de la formation) d'amélioration et de suivi des écrits professionnels

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

1. La place des écrits dans la pratique professionnelle

- ✓ la nature des écrits
- ✓ le moment où les professionnels écrivent
- ✓ le volume des écrits
- ✓ le support utilisé
- ✓ les destinataires des écrits

2. Le contenu des écrits

- ✓ les écrits centrés sur la surveillance
- ✓ Les écrits centrés sur la maladie
- ✓ les écrits relatifs au rôle propre infirmier
- ✓ les écrits entre professionnels
- ✓ les écrits et les transmissions orales
- ✓ les écrits et les transmissions ciblées
- ✓ Des outils au service des transmissions écrites

3. La responsabilité des professionnels paramédicaux

- ✓ la responsabilité civile et pénale des professionnels paramédicaux
- ✓ que peut rédiger le professionnel aide-soignant
- ✓ que peut rédiger le professionnel infirmier
- ✓ que disent les référentiels métiers et le code de la santé public sur les écrits
- ✓ Les écrits et le secret professionnel
- ✓ les écrits engagent la responsabilité du professionnel qui les rédige
- ✓ les écrits et le droit des patients
- ✓ qui peut accéder aux écrits

4. La jurisprudence

- ✓ Exemples concrets de décisions de justice

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

infirmiers, aides-soignants, cadres de santé

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Travail sur les problématiques soulevées lors de la troisième journée
- Mise en place d'outil de suivi à long terme
- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale et écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques/diaporama
- Cas concrets
- Débats/ discussions

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique Cofordis

FORMATEUR

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Droit des patients et handicap

Objectifs de la formation

- Sensibiliser le personnel sur le respect des principes lié aux droits des patients notamment lors de l'accueil et de la prise en charge des patients atteint de handicap
- Inscrire les pratiques professionnelles dans une démarche bientraitante
- Concilier le droit à l'information de la personne, le partage de la confidentialité et l'obligation du secret professionnel

Programme – réf. : P.SA.DRPATHAN

DEROULE DU PROGRAMME DE DPC

Analyses de pratiques professionnelles

- ✓ Cas concret
- ✓ Echange et réflexion sur la notion de handicap et sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

1. Les chartes en lien avec l'accueil des patients atteint de handicap

- ✓ Charte d'accueil de la personne handicapée à l'hôpital
- ✓ Charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- ✓ La Charte pour la dignité des personnes handicapées
- ✓ La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ✓ Respect des droits fondamentaux de la personne (les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice)

2. Les droits des patients en situation de handicap : des règles majeures pour permettre une prise en charge bientraitante

- ✓ Le principe d'autonomie adapté aux structures sanitaires accueillant des enfants et adultes handicapés atteints de déficience mentales et/ou physiques
- ✓ Le consentement
- ✓ Le droit à l'information
- ✓ Le refus de soins
- ✓ Accès au dossier médical et à l'information
- ✓ Le respect de la vie privée et du secret professionnel
- ✓ La loi Léonetti, la fin de vie et le handicap
- ✓ Cas particuliers : sauvegarde de justice – curatelle – tutelle

Suivi et amélioration des pratiques

- ✓ Développement d'une charte en groupe de travail, adaptée au fonctionnement des services de soins et en lien avec les recommandations de bonnes pratiques
- ✓ Evaluation de la formation
- ✓ Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, cadre de santé, aide-soignant, médecin, ASH, AMP…

ORGANISATION

Durée : 2 jours

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Face à face pédagogique avec utilisation d'un support power point

- Utilisation d'un support vidéo "24 heures dans la vie d'un EHPAD"
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Travail sur cas concrets (émanant de situation décrite par l'ANESM et la HAS entre autre…)
- Utilisation d'outils en lien avec les recommandations de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (kit bientraitance mobiqual…) ainsi qu'avec les recommandations propre aux personnes (enfant et adulte) atteintes de handicap (notamment les recommandations de l'ANESM)

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis
Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Droit et responsabilité du patient

Objectifs de la formation

Appréhender la réglementation en vigueur, acquérir Let utiliser les méthodes et outils permettant de promouvoir les droits des patients

Etablir la charte des devoirs du patient en lien avec le projet d'établissement et de soins et le règlement intérieur

Programme – réf. : P.SA.DRREPATI

- **Module 1 : Droit des patients le point juridique**
- **Module 2 : débat et table ronde sur la judiciarisations de la santé**
- **Module 3: Cas concrets et mise en situation**
- **Module 4: L'information du patient et le Respect du secret médical**
- **Module 5: DÉBAT**
  - ✓ Peut-il y avoir des devoirs du patient?
- **Module 6: CRUQPEC, CRCI, Tribunal administratif et pénal…, les institutions au service du patient**
- **Module 7: La mise en place d'une médiation efficace**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

chefs d'établissement, médecins, cadres administratifs, cadre de santé, personnel soignant.

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Dommages associés aux soins

La médecine au fil des années s'est perfectionnée et avec elle, est apparu un arsenal juridique permettant à la fois de protéger le patient tout en permettant une indemnisation en cas de dommages associés aux soins. Il est important de constater que depuis la loi du 4 mars 2002 les demandes d'indemnisations ainsi que le montant de ces dernières ont fortement augmenté au fil des années. Indemnisations financées soit par la collectivité, soit par les établissements, soit par les professionnels de santé. La loi a également évolué pour permettre que le patient soit accompagné en cas d'aléas thérapeutiques ou d'accidents médicaux. L'office nationale des indemnisations d'accidents médicaux a, elle seule, traité 4255 dossiers en 2012 alors qu'il n'y avait que 1719 demandes en 2003. Avec la monté en puissance du droit des patients, les patients sont aujourd'hui au niveau juridique pleinement intégrés à leur parcours de soins. Il est donc essentiel que dans la pratique, l'établissement puisse avoir les outils pour faire face aux dommages associés aux soins, cela pour permettre une meilleure prise en charge du patient mais aussi pour réduire les risques judiciaire et financier le plus possible.

Objectifs de la formation

- Connaitre les différentes responsabilités des professionnels de santé et des établissements de santé privée en cas d'accidents médicaux ou d'aléas thérapeutiques
- Connaitre les risques financier et pénal qu'encoure un établissement de santé ou un professionnel de santé an cas de faute ou d'erreur ayant entrainé un dommage sur le patient
- Mieux appréhender les droits des patients, et plus particulièrement le droit à l'information
- Mieux appréhender l'obligation d'information dans le cadre du dommage associé aux soins
- Débattre de sa pratique quotidienne et des différentes obligations professionnelles et déontologiques

Déroulé du programme de DPC

Analyses de pratiques professionnelles : études et analyses de situation clinique et de décision de justice, Cas concret, travail sur support vidéo, échange et réflexion sur la pratique quotidienne des soins.

Programme – réf. : P.SA.DOASAUSO

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

- **1/ Le dommage, une notion vaste : accident médical, aléa thérapeutique, infections nosocomiales…**
- **2/ les principes de la responsabilité médicale**
  - ✓ La responsabilité pour faute prouvée ou sans faute
  - ✓ La responsabilité administrative
  - ✓ La responsabilité pénale
  - ✓ La responsabilité civile
  - ✓ La responsabilité disciplinaire
  - ✓ Les nouvelles instances extrajudiciaires instituées par la loi du 4 mars 2002 : rôle des CRCI et ONIAM, leur fonctionnement
  - ✓ La transaction amiable directe : compétences et partenaires
- **3/ La responsabilité du professionnel infirmier**
  - ✓ La faute technique
  - ✓ La faute de négligence
  - ✓ La faute de surveillance
  - ✓ Le défaut d'alerte
  - ✓ Les devoirs hiérarchiques
- **4/ La responsabilité du médecin**
  - ✓ La faute dans le cadre du diagnostic
  - ✓ La faute dans le cadre du choix thérapeutique
  - ✓ La faute dans le cadre du traitement (chirurgical, médicamenteux…)
  - ✓ La faute d'humanisme
- **5/ La responsabilité de l'établissement de santé privée**
  - ✓ Le défaut de surveillance
  - ✓ Le défaut d'organisation
  - ✓ Le manque de personnel
- **6/ Le droit des patients**
  - ✓ Le consentement et le refus de soins
  - ✓ L'obligation d'information médicale
  - ✓ L'accès aux dossiers patients
- **7/ Un droit à l'information au bénéfice du patient**
  - ✓ Quelle information? Par qui ? Et comment ? Quels moyens de preuve ? Sur quels événements ?
  - ✓ Information du patient : Cas particulier du patient mineur, du majeur incapable
  - ✓ Information des proches du patient. Quels proches ? (l'entourage, la personne de confiance…)
  - ✓ Demande d'informations des tiers : Assurances, Caisses de sécurité sociales et établissements payeurs, Administrations, contrôle, tutelles experts, Police et justice
- **8/ Le droit des patients face à un dommage lié aux soins.**
  - ✓ L'accompagnement du patient : que dit la Haute Autorité de Santé, que dit le Code de la Santé Publique ?
  - ✓ Les différents recours que peut engager le patient
- **9/ La jurisprudence**
  - ✓ Exemples concrets de décisions de justice
  - ✓ L'obligation de souscrire une assurance

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, médecin, cadre de santé, cadre administratif, direction d'établissement

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

La formation se passera en face à face pédagogique avec l'utilisation d'un support power point.

Un temps d'échange et de débat sera mis en place lors de l'étude de chaque grands thèmes : responsabilité, droit des patients, jurisprudence

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique Cofordis

Pratiquer la médiation dans le milieu de la santé

contexte, cadre juridique et technique d'entretien de la médiation

Objectifs de la formation

S'approprier la mission de médiateur hospitalier, identifier les contextes d'intervention, acquérir les fondamentaux de l'entretien de médiation hospitalière.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Médiateurs médicaux et non médicaux, directeurs, directeurs de la clientèle, médiateurs culturel

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Programme – réf. : P.SA.PMMSCCJT

- **Module 1 : La médiation**
  - ✓ Une pratique exigible prioritaire
  - ✓ Le contexte de la médiation
  - ✓ Le cadre juridique de la médiation hospitalière
  - ✓ Le processus et les techniques d'entretien de médiation
- **Module 2 : Le médiateur**
  - ✓ Portraits de médiateurs
  - ✓ Les principes éthiques et déontologiques des professionnels : impartialité, indépendance, neutralité et confidentialité
  - ✓ La position d'accueil et d'autorité du médiateur : la distanciation
  - ✓ Les personnes, les crises, et les conflits
- **Module 2 : Le médiateur (suite)**
  - ✓ Identifier les situations de crise en milieu hospitalier
  - ✓ Identifier les différentes conceptions de la médiation
  - ✓ Identifier ce qui fait une personne et son fonctionnement
  - ✓ Les techniques d'alterocentrage et le savoir-faire du médiateur hospitalier
  - ✓ L'aide à l'expression
  - ✓ L'accompagnement de la réflexion
  - ✓ Le soutient, l'appréciation, la confrontation de l'anticipation
  - ✓ Le processus de la médiation et les solutions aux conflits

Responsabilité juridique des médecins (libéraux et salariés) et droit des patients

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Médecins libéraux

ORGANISATION

Durée : 2 jours

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques/diaporama

Cas concrets

Débats/ discussions

Utilisation de support audiovisuel

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique Cofordis

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Objectifs de la formation

- Appréhender les règles juridiques qui encadrent les pratiques professionnelles des médecins
- Connaître les responsabilités de chacun en cas de contentieux médical
- Connaitre les risques financier et pénal qu'encoure un médecin libéral an cas de faute ou d'erreur ayant entrainé un dommage sur le patient
- Appréhender les réglementations en vigueur en matière de droits des patients ou de droits des usagers, acquérir et utiliser les méthodes et outils permettant de promouvoir les droits des patients

Programme – réf. : P.SA.RJMLSDDP

DEROULE DU PROGRAMME DE DPC

Analyses de pratiques professionnelles

- ✓ Etudes et analyses de situation clinique et de décision de justice qui concernent des médecins
- ✓ Cas concret
- ✓ travail sur support vidéo
- ✓ échange et réflexion sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

1. Les principes de la responsabilité médicale

- ✓ La responsabilité pour faute prouvée ou sans faute
- ✓ La responsabilité administrative
- ✓ La responsabilité pénale
- ✓ La responsabilité civile
- ✓ La responsabilité disciplinaire

2. Le droit des patients

- ✓ Le consentement et le refus de soins
- ✓ L'obligation d'information médicale
- ✓ L'accès aux dossiers patients

3. La responsabilité du médecin :

(Texte de loi relatif à la profession de médecin)

- ✓ La faute dans le cadre du diagnostic
- ✓ La faute dans le cadre du choix thérapeutique
- ✓ La faute dans le cadre du traitement (chirurgical, médicamenteux…)
- ✓ La faute d'humanisme (information, consentement, fin de vie…)
- ✓ Les devoirs propres à l'exercice libéral : assurance, cotation des actes de soins, paiement de la CPAM
- ✓ Le secret professionnel

4. La jurisprudence

- ✓ Exemples concrets de décisions de justice

Responsabilité juridique des infirmiers et droit des patients

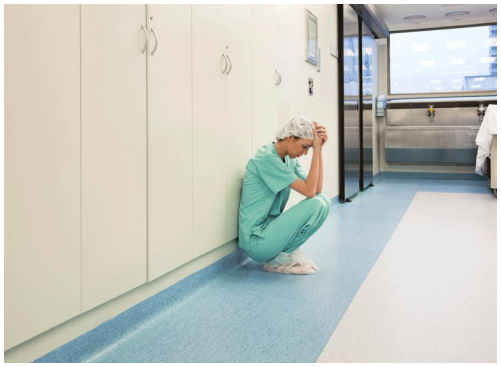

Objectifs de la formation

- Appréhender les règles juridiques qui encadrent les pratiques professionnelles des infirmiers
- Savoir reconnaître une situation qui pousse le professionnel hors de son cadre d'exercice légal
- Connaître les responsabilités de chacun en cas de contentieux médical
- Connaitre les risques financier et pénal qu'encoure un infirmier en cas de faute ou d'erreur ayant entrainé un dommage sur le patient
- Appréhender les réglementations en vigueur en matière de droits des patients ou de droits des usagers, acquérir et utiliser les méthodes et outils permettant de promouvoir les droits des patients

Programme – réf. : P.SA.RJINFDDP

DEROULE DU PROGRAMME DE DPC

A/ Analyses de pratiques professionnelles

- ✓ Etudes et analyses de situation clinique et de décision de justice qui concernent les infirmiers
- ✓ Cas concret.
- ✓ Travail sur support vidéo
- ✓ Echange et réflexion sur leur pratique quotidienne des soins

B/ Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

1. Les principes de la responsabilité médicale

- ✓ La responsabilité pour faute prouvée ou sans faute
- ✓ La responsabilité administrative
- ✓ La responsabilité pénale
- ✓ La responsabilité civile
- ✓ La responsabilité disciplinaire (Ordre infirmier, ARS…)

2. Le droit des patients (suite)

- ✓ Le consentement et le refus de soins L'obligation d'information médicale
- ✓ L'accès aux dossiers patients

3. La responsabilité du professionnel infirmier travaillant en tant que salarié

Texte de loi relatif à la profession d'infirmier

- ✓ La faute technique
- ✓ La faute de négligence
- ✓ La faute de surveillance
- ✓ Le défaut d'alerte
- ✓ Les devoirs hiérarchiques
- ✓ La dérive des glissements de compétences
- ✓ Le secret professionnel

4. La jurisprudence

- ✓ Exemples concrets de décisions de justice

C/ Suivi et amélioration des pratiques (en présentiel ou en non présentiel)

- ✓ Evaluation de la formation
- ✓ Réponse à des questionnaires
- ✓ Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

infirmier, cadre de santé

ORGANISATION

Durée : 2 jours

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES EN (EN PRESENTIEL OU EN NON PRESENTIEL)

- Evaluation de la formation
- Réponse à des questionnaires
- Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques/diaporama

Cas concrets

Débats/ discussions

Utilisation de support audiovisuel

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Infirmier juriste formateur conseil

Membre du comité scientifique Cofordis

Cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

La responsabilité des établissements de santé privés

Objectifs de la formation

Appréhender les règles juridiques qui régissent le fonctionnement des établissements de santé privée.

Appréhender et pouvoir faire face aux différents contentieux dont peut faire face un établissement de santé privée.

Programme – réf. : P.SA.REETSAPU

- **Module 1: Présentation et explication des règles juridiques lié aux contrats d'hospitalisation et de soin passé entre la clinique et le patient**
- **Module 2: Présentation et explication des règles juridiques des professionnels de santé salariés de la structure de soin**
- **Module 3: Présentation et explication de la responsabilité qui incombe aux structures de soins en cas de contentieux médical touchant un des salariés de la structure.**
- **Module 4: Présentation et explication de la responsabilité de la structue de soin en cas de contentieux lié aux contrats d'hospitalisation et de soin (défaut d'organisation....)**
- **Module 5: Présentation et explication des droits et des devoirs qui incombe aux patients**
- **Module 6 : Retour et analyse sur les situations contentieuses rencontrées par la structure de soin**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissements, cadre de santé, équipe de direction, personnel administratif

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique Cofordis

La responsabilité des établissements de santé publics

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissements, cadre de santé, équipe de direction, personnel administratif

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

Appréhender les règles juridiques qui régissent le fonctionnement des établissements de santé public.
Appréhender et pouvoir faire face aux différents contentieux dont peut faire face un établissement de santé public.

Programme – réf. : P.SA.REETSAPP

- **Module 1: Le régime de responsabilité, de la faute au risque. L'évolution de la notion de faute au travers de la jurisprudence**
- **Module 2: La responsabilité relative à l'acte de soins**
  - ✓ La distinction entre les différents types de fautes techniques : erreur de diagnostic, choix thérapeutique, délivrance traitements, faute d'humanisme
- **Module 3: La responsabilité liée au fonctionnement de l'établissement**
  - ✓ Défaut d'organisation
  - ✓ Défaut de prestation
  - ✓ Défaut d'information
- **Module 4: La responsabilité liée aux défauts des produits de santé**
- **Module 5: Présentation et explication des droits et des devoirs qui incombe aux patients**
- **Module 6 : Retour et analyse sur les situations contentieuses rencontrées par la structure de soin**

La responsabilité du personnel soignant en établissement de santé privé

Objectifs de la formation

- Appréhender et assimiler la responsabilité du personnel soignant dans l'exercice de la profession.

Le programme de formation « Responsabilité du personnel soignant » s'adapte au public concerné :

- Une session de formation à la responsabilité juridique est prévue pour le personnel infirmier et manipulateur de radiologie
- Une session de formation à la responsabilité juridique est prévue pour le personnel aide Soignant
- Une session de formation à la responsabilité juridique spécifique pour le personnel cadre de santé

Programme – réf. : P.SA.RPSESAPR

- **Module 1 : Les différentes responsabilités**
  - ✓ La responsabilité de l'établissement de santé
  - ✓ La responsabilité du personnel
  - ✓ Les différents types de responsabilité : civile, administrative et pénale
- **Module 2 : Les assurances**
  - ✓ L'assurance personnelle
  - ✓ L'assurance de la structure
- **Module 3 : Le glissement de tâche**
  - ✓ Les différents glissements de tâches
  - ✓ Les conséquences juridiques
- **Module 4 : Comment se défendre face à la multiplication des contentieux**
- **Module 5 : Etudes des grands procès**
- **Module 6 : Cas Concrets et mise en situation**

Modules optionnels pouvant être ajoutés au choix:

- **Module : Le secret professionnel**
  - ✓ Qu'est ce que le secret professionnel?
  - ✓ Quelle différence avec le secret médical ?
  - ✓ Les limites du secret professionnel
  - ✓ Débat sur le secret professionnel
- **Module : Présentation et explication de la responsabilité des infirmiers et des aides soignants lors de leur pratique quotidienne du soin et en cas de dommage sur un patient. Des exemples de décision de justice illustreront nos propos**
- **Module : Présentation et explication des risques liés au glissement de compétence entre infirmier et aide soignant et entre infirmier et médecin**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Personnels administratifs,

Personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures), hors option

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique Cofordis

La responsabilité du personnels soignant en établissement de santé public

Objectifs de la formation

- Savoir reconnaître une situation qui pousse le professionnel hors de son cadre d'exercice légal
- Connaître les responsabilités de chacun en cas de contentieux médical
- Appréhender les règles juridiques qui encadrent les pratiques professionnelles

Le programme de formation « Responsabilité du personnel soignant » s'adapte au public concerné :

- Une session de formation à la responsabilité juridique est prévue pour le personnel infirmier et manipulateur de radiologie
- Une session de formation à la responsabilité juridique est prévue pour le personnel aide Soignant
- Une session de formation à la responsabilité juridique spécifique pour le personnel cadre de santé

Programme – réf. : P.SA.RPSESAPP

- **Module 1 : la responsabilité juridique du soignant en établissement public**
  - ✓ Qu'est ce que la responsabilité juridique du soignant ?
  - ✓ Les fondements de cette responsabilité
  - ✓ Les trois types de responsabilité du personnel soignant :
    - La responsabilité disciplinaire
    - La responsabilité civile et administrative
    - La responsabilité pénale
  - ✓ La responsabilité de l'établissement de santé
- **Module 2 : Les assurances**
  - ✓ L'assurance personnelle du soignant
  - ✓ L'assurance de l'hôpital
- **Module 3: Comment se défendre face à la multiplication des contentieux**
- **Module 5: Cas Concrets et mise en situation et débat entre les différents professionnels sur l'exercice de leurs professions respectives.**

Modules pouvant être ajoutés au choix :

- **Module 6 : Le secret professionnel**
  - ✓ Qu'est ce que le secret professionnel?
  - ✓ Quelle différence avec le secret médical ?
  - ✓ Les limites du secret professionnel
  - ✓ Débat sur le secret professionnel
- **Module 7 : Présentation et explication de la responsabilité des infirmiers et des aides soignants lors de leur pratique quotidienne du soin et en cas de dommage sur un patient. Des exemples de décision de justice illustreront nos propos.**
- **Module 8: Présentation et explication des risques liés au glissement de compétence entre infirmier et aide soignant et entre infirmier et médecin**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Personnels administratifs,

Personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique Cofordis

La réforme de la psychiatrie

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissements, médecins, responsables qualité, personnels Soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la

Anticiper les évolutions des établissements de santé, apporter aux professionnels des éléments clairs, structurés et actualisés afin de comprendre les apports de la loi

Programme – réf. : P.SA.REFPCHIA

- **Module 1 : Pourquoi une réforme ?**
  - ✓ Historique de la réforme
  - ✓ L'impact des dernières évolutions de la prise en charge en psychiatrie
  - ✓ Les objectifs de la réforme
- **Module 2 : La prise en charge des soins sous contrainte**
  - ✓ Le principe de judiciarisations
  - ✓ Le cas du péril imminent
  - ✓ Quel devenir pour les sorties d'essai et les sorties accompagnées ?
- **Module 3 : La prise en charge des soins sous contrainte par**
  - ✓ Les tiers
  - ✓ Le directeur de la structure
- **Module 3 : La prise en charge des soins sous contrainte par (suite)**
  - ✓ Les médecins
  - ✓ Le préfet
  - ✓ Le juge des sous contrainte
- **Module 4 : Aspects Juridiques**
  - ✓ La mise en œuvre et le rôle du collège d'experts
  - ✓ Le recours contentieux devant le juge des libertés
  - ✓ Une nouvelle commission départementale des soins psychiatriques
  - ✓ Les droits du patient face à l'institution psychiatrique
- **Module 5 : Evaluation**

Réglementation et responsabilité juridique sur la pratique des religions à l'hôpital

Objectifs de la formation

Permettre une meilleure approche des patients pratiquant leur religion au sein des structures, appréhender les règles qui régissent la pratique des religions à l'hôpital.

Programme

– réf. : P.SA.RRJPRHOP

- **Module 1 : Présentation et explication des règles juridiques qui régissent la pratique de la religion à l'hôpital**
- **Module 2 : Responsabilité des structures de soins et des professionnels de santé en lien avec un contentieux lié à la pratique d'une religion. Des exemples de décisions de justice seront présentés**
- **Module 4: Responsabilité vis à vis de la prise en charge de la fin de vie et du refus de soin en lien avec la pratique d'une religion**
- **Module 5: Retour et analyse sur les situations rencontrées par les professionnels présents lors de la formation**

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissements, professionnels de santé, équipe de direction

ORGANISATION

Durée : 1 jour (5 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique Cofordis

Responsabilité et judiciarisations dans le sanitaire et social

Objectifs de la formation

- Comprendre et appréhender les lois en responsabilité.
- Eviter le glissement des taches.
- Comprendre le système d'assurance et d'indemnisation.

Programme – réf. : P.SA.REJUSASO

- **Module 1 : Les différentes responsabilités**
  - ✓ La responsabilité de l'établissement de santé
  - ✓ La responsabilité du personnel
  - ✓ Les différents types responsabilité : civile, administrative et pénale
- **Module 2 : Les problématiques fréquentes en matière de responsabilité**
  - ✓ Les problématiques liées à :
    - La prescription médicale
    - Le secret médical
    - Les chutes
    - Le glissement de taches
    - La maltraitance
- **Module 3: Responsabilité du patient/résident**
  - ✓ Le patient/résident n'a pas tout les droits
  - ✓ Les cas où la structure peut se retourner contre le patient/résident et/ou contre sa famille
  - ✓ La violence envers le personnel

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissement, médecins, cadres administratifs, cadre de santé, personnel soignant.

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Responsabilité juridique, droit des patients, dimensions éthiques des soins

Contexte

Ce programme s'inscrit dans l'orientation nationale n°3: Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs la connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers

Objectifs de la formation

- Savoir reconnaître une situation qui pousse le professionnel hors de son cadre d'exercice légal.
- Connaître les responsabilités de chacun en cas de contentieux médical.
- Appréhender les règles juridiques qui encadrent les pratiques professionnelles des infirmiers libéraux.
- Appréhender les réglementations en vigueur en matière de droits des patients, acquérir et utiliser les méthodes et outils permettant de promouvoir les droits des patients.
- Savoir définir ses propres valeurs éthiques en lien avec les règles déontologiques de la pratique des soins infirmiers en libéral.

Programme – réf. : P.SA.REJDTDES

Analyse de Pratiques Professionnelles

- **Etudes et analyses de situation clinique et de décision de justice qui concernent des infirmiers Libéraux**
  - ✓ Cas concret
  - ✓ Travail sur support vidéo
  - ✓ Echange et réflexion sur leur pratique quotidienne des soins

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de competences

- **Les principes de la responsabilité médicale**
  - ✓ La responsabilité pour faute prouvée ou sans faute
  - ✓ La responsabilité administrative
  - ✓ La responsabilité pénale
  - ✓ La responsabilité civile
  - ✓ La responsabilité disciplinaire
- **La responsabilité du professionnel infirmier travaillant en libéral**
  - ✓ Texte de loi relatif à la profession d'infirmier
  - ✓ La faute technique
  - ✓ La faute de négligence
  - ✓ La faute de surveillance
  - ✓ Le défaut d'alerte
  - ✓ Les devoirs hiérarchiques
  - ✓ La dérive des glissements de compétences
  - ✓ Les devoirs propres à l'exercice libéral : assurance, cotation des actes de soins, paiement de la CPAM…
  - ✓ Le secret professionnel
- **Le droit des patients**
  - ✓ Le consentement et le refus de soins
  - ✓ L'obligation d'information médicale
  - ✓ L'accès aux dossiers patients
- **La jurisprudence**
  - ✓ Exemples concrets de décisions de justice
- **La dimension éthique dans les soins**
  - ✓ Définitions
  - ✓ les principes déontologiques et éthiques de la profession d'infirmier
  - ✓ Le respect de la vie privée
  - ✓ Le respect des droits fondamentaux de la personne
  - ✓ Charte des droits et libertés
  - ✓ Le positionnement vis-à-vis des proches et des autres professionnels de santé intervenant auprès du patient

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

IDEL

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

METHODES

Les principes pédagogiques

- L'ensemble des activités du programme de DPC s'appuie sur des situations professionnelles et des capacités qui doivent être maîtrisées par les participants pour mener à bien leurs missions.
- La séquence cognitive prend en compte les acquis et les caractéristiques personnelles des stagiaires. En fonction du groupe et des objectifs généraux à atteindre, l'intervenant gère l'hétérogénéité des attentes et des besoins, il est capable d'adapter sa démarche pédagogique.
- L'intervenant prendra appui sur le vécu professionnel des stagiaires.
- Le contexte professionnel et la préparation aux enjeux, objectifs spécifiques à chacun représentent le cadre de référence dans lequel s'inscrit la formation.

Les documents remis à chaque participant sont créés spécifiquement par thème de formation afin d'être en adéquation avec celle-ci mais également avec l'actualité (juridique, sociale…).

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique Cofordis

Promouvoir le droit des patients

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, cadre de santé, aide-soignant, médecin, ASH, AMP…

Ne nécessite pas de pré-requis

ORGANISATION

Durée : 2 jours

Atelier de formation sur site

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique avec utilisation d'un support powerpoint
- Débat lors des différentes parties de la formation
- Travail sur cas concrets (émanant de situation décrite par l'ANESM et la HAS entre autre…

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard

Formateur : cadre de santé et juriste spécialisé en droit de la santé et de la protection sociale

Membre du comité scientifique Cofordis

Objectifs de la formation

- Sensibiliser le personnel sur le respect des principes liés aux droits des patients
- Connaitre et identifier les droits des personnes vulnérables
- Inscrire les pratiques professionnelles dans une démarche bientraitante
- Concilier le droit à l'information de la personne, le partage de la confidentialité et l'obligation du secret professionnel
- Amener un questionnement éthique dans les pratiques professionnelles

Programme – réf. : P.SA.PRDTPA

ANALYSES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- **Cas concret**
- **échange et réflexion sur les différentes situations rencontrées par les professionnels de santé**
- **questionnaire d'évaluation des connaissances en amont**

ACQUISITION, PERFECTIONNEMENT DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

1. Les chartes en lien avec le respect des droits des patients

- ✓ La Charte de la personne hospitalisée
- ✓ La Charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- ✓ La Charte des droits et libertés de la personne accueillie

2. Les droits des patients : des règles majeures pour permettre une prise en charge bientraitante

- ✓ Respect des droits fondamentaux de la personne (les principes d'humanité et de dignité, le principe de solidarité, le principe d'équité et de justice)
- ✓ Le principe d'autonomie
- ✓ Le consentement
- ✓ Le droit à l'information
- ✓ Le refus de soins
- ✓ Accès au dossier médical et à l'information

2. Les droits des patients : des règles majeures pour permettre une prise en charge bientraitante (suite)

- ✓ Le respect de la vie privée et du secret professionnel
- ✓ La personne de confiance
- ✓ Cas particuliers : le patient mineur, le patient sous sauvegarde de justice – curatelle – tutelle

3. Les droits des patients en fin de vie : des droits renforcés

- ✓ Le droit aux soins palliatifs
- ✓ Le droit de soulager la douleur
- ✓ Les directives anticipées
- ✓ Le refus de l'obstination déraisonnable
- ✓ Le droit au refus de soins
- ✓ Le cas où le patient est inconscient

4. Etudes de cas cliniques et de décisions de jurisprudence

SUIVI ET AMELIORATION DES PRATIQUES

- **Questionnaire d'évaluation des connaissances en aval de la formation avec corection**
- **Evaluation de la formation**
- **Restitution orale ou écrite des participants, bilan individuel**
- **Chaque participant devra définir des pistes de travail concrètes en lien avec l'analyse de leurs pratiques professionelles**